



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE

Viticulture

Numéro 38 / Décembre 2015

Les points clés de la campagne 2015

Climatologie et développement
végétatif

Le retour du Black-rot

Maladies

Ravageurs

Caractéristiques vendanges

Viticulture

Essai 2015 produits alternatifs

Expérimentation phytothérapie

Taille sur parcelle grêlée

Maladie du bois

Journées techniques

Environnement

500 agriculteurs prêts à
s'engager pour l'agro-écologie !

Aménagements parcellaires
en zone viticole : lien avec la
biodiversité fonctionnelle

Un accord cadre pour les
activités viticoles, de vinification
et de distillation

Le programme Natura 2000 en
action



Bulletin réalisé par la Chambre d'agriculture de la Charente



Ensemble agissons

Edito

La campagne viticole se finit sur de bons résultats suite à un développement végétatif normal, même si de fortes hétérogénéités sont relevées. Si la campagne a été peu marquée par le mildiou malgré une pression forte, le black rot a fait une apparition marquée dans le vignoble charentais créant la surprise des techniciens et agriculteurs : cette maladie sera à surveiller pour les campagnes à venir.

Comme on pouvait le craindre, la grêle de 2014 a eu des répercussions sur les résultats 2015 avec des rendements décevants. Des essais ont été mis en place par la Chambre d'agriculture afin d'accompagner au mieux les exploitants.

Afin de répondre au mieux aux attentes des viticulteurs, les techniciens de la Chambre d'agriculture continuent, en relation avec d'autres organismes, les expérimentations permettant d'allier la productivité attendue de notre vignoble pour répondre aux attentes du marché, tout en réduisant l'impact environnemental de nos pratiques : produits alternatifs, maladies du bois, gestion de l'environnement parcellaire sont autant de thématiques travaillées.

Enfin la volonté de proximité voulue par vos élus nous amènent à continuer les actions de conseil et d'animation : suivi individuel, groupes de viticulture raisonnée, journées techniques. Dans ce cadre les soirées fluorescence ont été un beau succès. Le forum pulvé a également été un moment fort de l'année et fera l'objet d'un bulletin technique spécifique.

Bonne lecture

Jacques-Yves GUERLESQUIN
Chef du service Productions Végétales

Sommaire

3 Les points clés de la campagne 2015

- 3 2015, climatologie et développement végétatif dans la moyenne
- 5 Le retour du Black-rot
- 8 2015, millésime peu marqué par les maladies malgré de fortes pressions
- 11 Ravageurs : bilan de la campagne 2015
- 13 Caractéristiques et qualité de la vendange 2015

14 Viticulture

- 14 Essai 2015 produits alternatifs
- 17 Expérimentation phytothérapie
- 19 Taille sur parcelle grêlée
- 21 Maladie du bois : expression des symptômes en 2015

23 Environnement

- 23 2015, 500 agriculteurs prêts à s'engager pour l'agro-écologie !
- 24 Aménagements parcellaires en zone viticole 1^{er} volet : lien avec la biodiversité fonctionnelle
- 26 Un accord cadre pour les activités viticoles, de vinification et de distillation
- 29 Le programme Natura 2000 en action

30 Vie de la Chambre

Se former avec la Chambre Taille de la vigne

Les formations « Taille-perfectionnement » sont prévues :

- les 10 et 11 décembre 2015 pour les salariés viticoles
- les 7 et 8 janvier pour les exploitants.

Objectifs : Adapter et améliorer vos pratiques et maîtriser les facteurs influençant la productivité

Plus d'infos sur www.charente.chambagri.fr rubrique Se former avec la Chambre > Catalogue des prestations.

Contact : Bureau décentralisé de Segonzac 05 45 36 34 00



La Chambre d'Agriculture de la Charente est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de Conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

N° SIRET : 181600016

N° Agrément : PC 00485

Composition : Chambre d'Agriculture de la Charente • Impression : Korus Editions •
Crédit photo : Chambres d'Agriculture, sauf mention spéciale • Directeur de publication :
Xavier DESOUCHE • Dépôt légal : Décembre 2015 • Document non contractuel •

Vos Interlocuteurs

Anne-Lise MARTIN

Tél : 05 45 36 34 00

anne-lise.martin@charente.chambagri.fr

Basée à Segonzac

Laurent DUCHENE

Tél : 05 45 36 34 00

laurent.duchene@charente.chambagri.fr

Basé à Segonzac

Jean-Christophe GERARDIN

Tél : 05 45 36 34 00

jean-christophe.gerardin@charente.chambagri.fr

Basé à Segonzac

Frédéric JOSEPH

Tél : 05 45 36 34 00

frederic.joseph@charente.chambagri.fr

Basé à Segonzac

Audrey TRINIOL

Tél : 05 45 24 49 00

audrey.triniol@charente.chambagri.fr

Basée à Angoulême

Nicolas CHASLARD

Tél : 05 45 24 49 95

nicolas.chaslard@charente.chambagri.fr

Basé à Angoulême

Laurent DUQUESNE

Tél : 05 45 36 34 00

laurent.duquesne@charente.chambagri.fr

Basé à Segonzac

Damien ROY

Tél : 05 45 36 34 00

damien.roy@charente.chambagri.fr

Basé à Segonzac

Angélique GABORIAUD

Tél : 05 45 67 49 84

angelique.gaboriaud@charente.chambagri.fr

Basée à Angoulême

Les points clés de la campagne 2015

2015, climatologie et développement végétatif dans la moyenne

Le millésime 2015 s'est déroulé dans de bonnes conditions, sans évènements climatiques particuliers et avec une croissance régulière de la vigne.

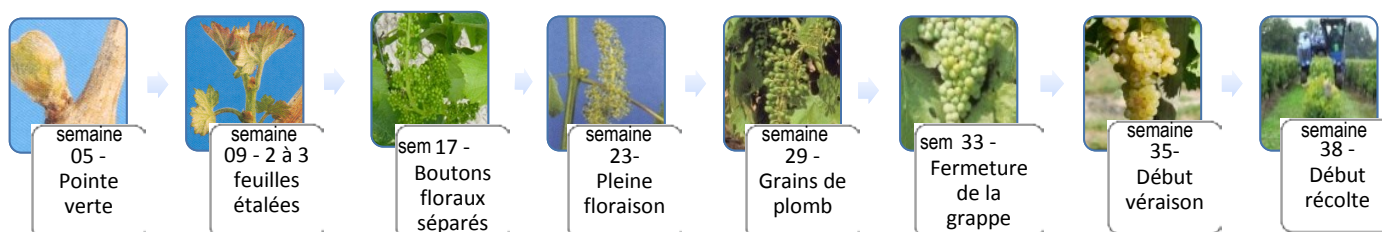
L'automne 2014 est très doux et pluvieux, avec 20 % de pluies en plus sur novembre. Le mois de décembre, en comparaison des années passées, est largement déficitaire en pluies, avec seulement 42 mm en moyenne, contre près de 100 mm en année moyenne. Le reste de l'hiver reste dans les normales. Le début du printemps affiche un déficit en pluies important et des températures fraîches fin mars-début avril. **Le débourrement est assez tardif au regard des moyennes régionales.** Derrière cette moyenne se cachent de grandes disparités entre les terroirs : le débourrement s'étale en fait sur une quinzaine de jours. Dans les parcelles fortement grêlées en 2014, le débourrement n'est pas satisfaisant et le potentiel s'affiche dès le début de la saison comme largement inférieur au rendement Cognac 2015.

Fin avril et début mai sont marqués par des épisodes pluvieux importants, qui n'ont pas été annoncés par les différentes prévisions météo. L'Ugni blanc atteint le stade « Eclatement » et on relève alors en moyenne 85mm sur le réseau entre le 29 avril et le 2 mai. A cet égard, les moyennes mensuelles

sont assez peu parlantes sur avril et mai, puisque cet épisode est constitué pour l'essentiel des pluies relevées sur ces deux mois. Les températures sont assez irrégulières avec des périodes marquées par de fortes chaleurs, en particulier fin mai. La vigne rattrape son retard et le développement entre 2.3 feuilles étalées et début floraison est rapide.

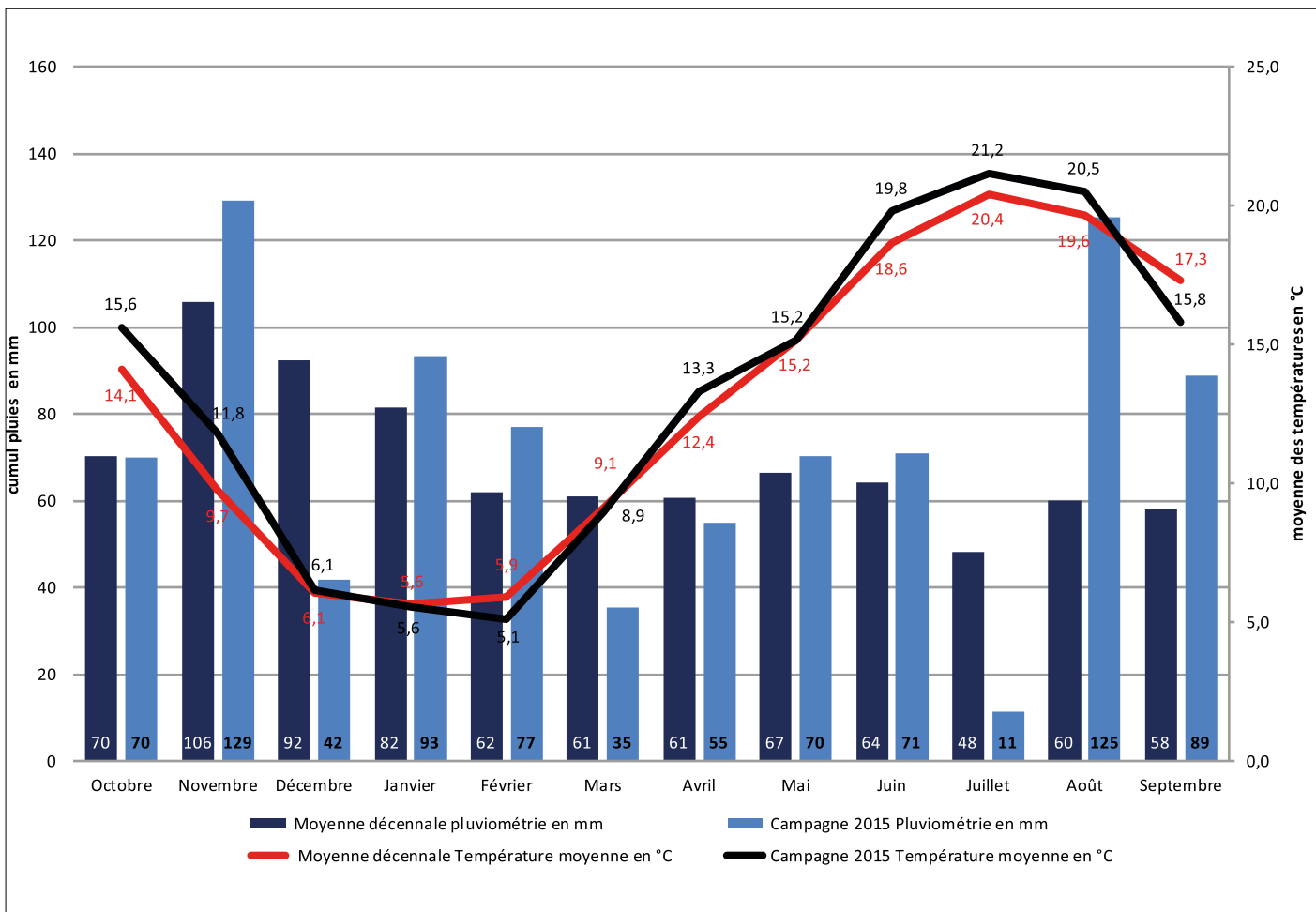
Début juin, un deuxième épisode pluvieux important touche le vignoble. On relève 65 mm de pluies entre le 9 et le 14 juin. La floraison n'est cependant pas affectée, mais ces pluies accentuent les écarts de précocité entre les parcelles. Dès lors, le développement de la grappe se déroule rapidement avec des conditions climatiques plutôt clémentes. Une période de beau temps s'installe et permet une bonne croissance des grappes. Les températures de ce début d'été sont élevées, surtout en juillet, **mais les pluies sont largement déficitaires.** Au stade fermeture de la grappe (autour du 20 juillet), des situations de stress hydriques sont signalées.

Figure 1 : Stades phénologiques en 2015



24 avril	4 mai	1 ^{er} juin	15 juin	24 juin	21 juillet	17 août	21 septembre
Ecart par rapport à la moyenne 1998 - 2014 (jours)							
+5	+5	+2	-1	0	0	+5	-4

Figure 2 : Comparaison pluviométrie/température moyenne entre 2015 et les moyennes décennales



Les épisodes pluvieux du mois d'août rechargent rapidement les sols et permettent à la vigne de continuer son cycle dans des conditions optimales. Les températures descendent sur la deuxième décennie d'août et la véraison tarde. A ce stade, les hétérogénéités entre les parcelles sont toujours significatives. Les premiers signes de véraison sur Ugni blanc sont observés autour du 15 août. Les conditions climatiques entre le 20 août

et le 10 septembre sont favorables à une bonne maturation des raisins. Les vendanges approchent mais le reste du mois de septembre est maussade, frais et très pluvieux. Seule la semaine du 23 septembre est douce et ensoleillée. Les vendanges démarrent quand même plus tôt que d'habitude en particulier sur les secteurs de groies.



Viti Flash

16/17

Je m'abonne pour un suivi optimal de mes vignes



Avec **Viti Flash**

➤ je bénéficie d'une information complète pour agir,

➤ je suis plus réactif,

➤ j'optimise les traitements,

➤ je sécurise mes choix.

Contact : Equipe viticole Charente - Tél : 05 45 36 34 00

Le retour du Black-rot

Cette année, l'apparition spectaculaire de symptômes sur feuilles de Black-rot vers la fin mai surprend les viticulteurs de l'ensemble du vignoble. Le retour de cette maladie souvent négligée, nous incite à revenir sur la biologie du parasite et la pression observée en 2015.

Fondamentaux sur le Black-rot

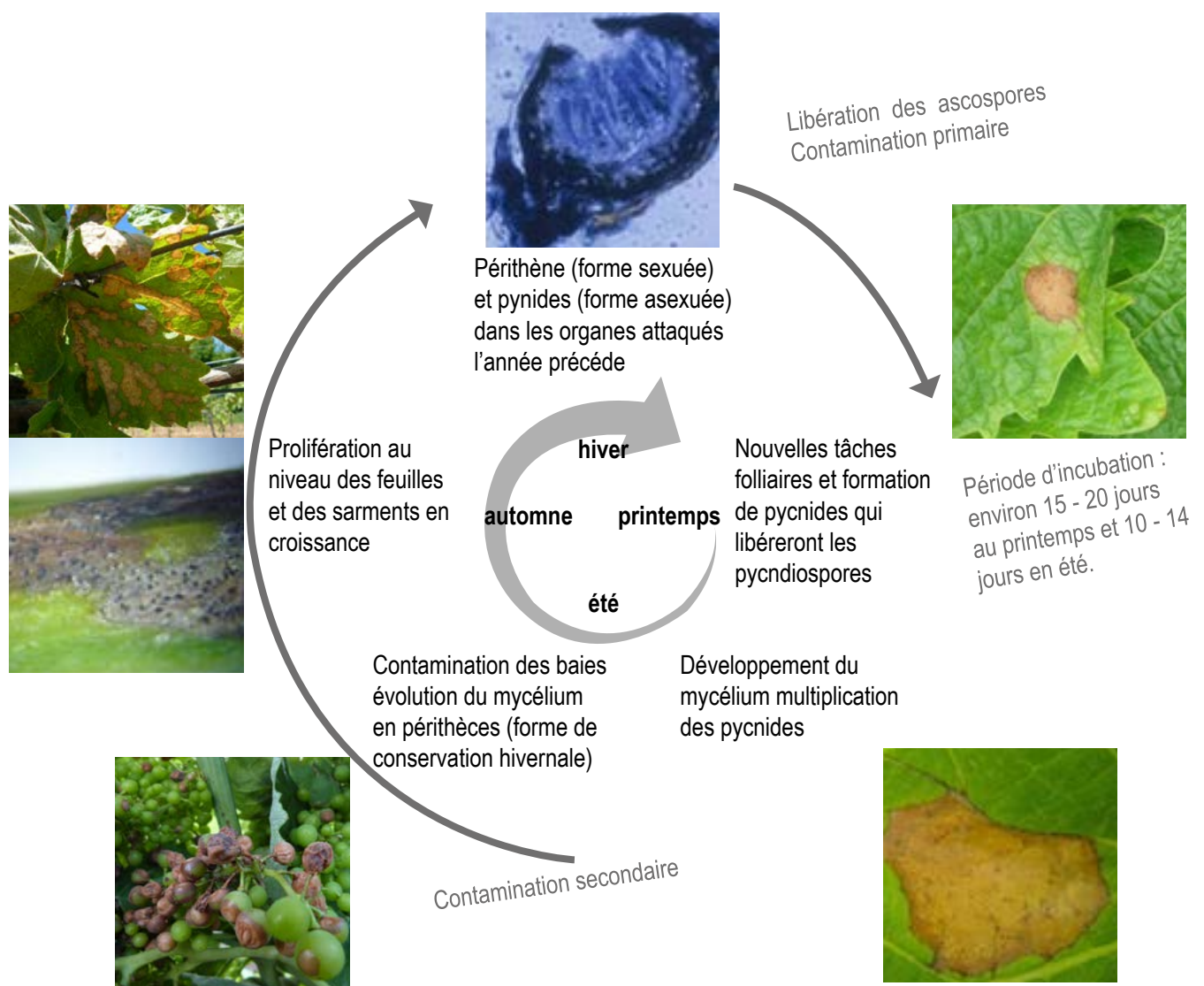
Jusqu'à la fin des années 90, le Black-rot est très présent sur le vignoble charentais. Ensuite, la pression Black-rot retombe pour devenir quasi absente jusqu'aux années 2010. Depuis quelques millésimes, le Black-rot signe son retour en puissance, avec des attaques parfois spectaculaires sur les trois dernières années.

Biologie

Le Black-rot est une maladie cryptogamique dont le pathogène responsable est *Guignardia bidwelli*. Le champignon se conserve

en hiver sur les baies momifiées tombées à terre ou non récoltées. Sa conservation est donc favorisée par les vendanges mécaniques. Dès le débourrement, de faibles pluies et des températures supérieures à 10°C peuvent provoquer l'émission des ascospores et après 10 jours d'incubation, le mycélium issu de la germination des ascospores provoque les premiers symptômes sur feuilles. Ces taches sont la source des contaminations secondaires, à partir des pycnides qui provoquent des symptômes sur l'ensemble des organes (feuilles, rameaux, grappes).

Figure 3 : Cycle biologique du Black Rot de la vigne (*Guignardia bidwelli*)



Symptômes et dégâts

Les symptômes sont d'abord visibles sur feuilles mais les dégâts se concentrent essentiellement sur les grappes qui présentent, après contamination, un dessèchement avancé des baies, engendrant parfois des pertes de récolte conséquentes. A noter, même en quasi-absence de taches foliaires, des attaques importantes sur grappes peuvent apparaître (facteur multiplicatif d'une génération à l'autre).

Il n'existe pas de lutte chimique spécifique à la maladie en Charentes. Cependant, plusieurs molécules présentes dans les anti-mildiou et les anti-oïdium permettent de lutter efficacement contre le Black-rot. La lutte est préventive mais certains produits assurent une curativité comme le difénoconazole.

La prophylaxie est essentielle dans la lutte contre le Black-rot, il est indispensable de diminuer les sources d'inoculum en éliminant soigneusement les restes de grappes à la taille.

Pression black rot en région

En 2014, la maladie s'est davantage manifestée sur le vignoble charentais. Des symptômes sur feuilles ont été observés dans plus de la moitié des témoins du réseau. Dans certains témoins, elle s'est exprimée de manière virulente, en particulier sur feuilles (voir photos figure 5) et parfois sur grappes. Des signalements sur vignes traitées ont aussi souvent été relevés.

Cette année, la montée en puissance du Black-rot s'est révélée dès le début de la campagne. Les conditions climatiques sont favorables à la maturité des périthèces et à la libération des ascospores. Ainsi, des contaminations sont enregistrées par le modèle Potentiel Système® sur les fortes pluies du 1^{er} mai. La

vigne est alors au stade éclatement et les symptômes sur feuilles apparaissent en masse fin mai/début juin, sur tous les organes herbacés. La majorité des témoins est touchée par cet épisode contaminant.

Fin juin, la moitié des témoins du réseau présente 100 % des ceps touchés, avec toutefois peu de symptômes sur grappes observés. Dans les vignes traitées, on observe aussi une sortie généralisée sur feuilles.

Les attaques sur inflorescences sont plus localisées mais présentes sur différents secteurs. Dans certaines parcelles, on atteint jusqu'à 25 % de perte de récolte.

Figure 4 voir ci-dessous

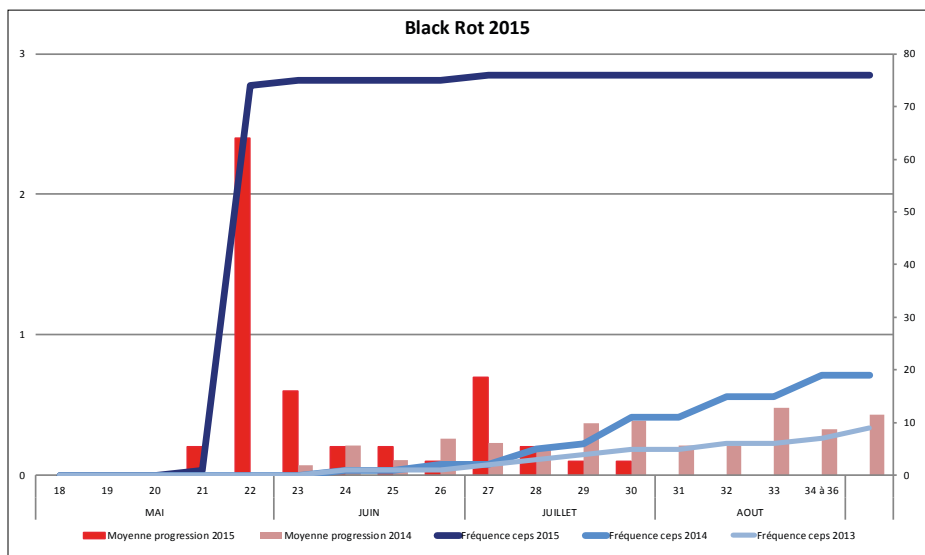
Ensuite, la sortie de nouveaux symptômes reste modérée, la maladie se stabilise avec peu de nouvelles attaques. En fin de saison, on relève une moyenne de 75 % des ceps touchés dans les témoins non traités, contre 20 % en 2014 et 9 % en 2013.

De nombreuses questions se posent face à la situation vécue, même si les dégâts sont au final limités. On ne peut que souligner la virulence du champignon cette année. Le Black-rot est une maladie qui peut mettre en péril la récolte et les stratégies de protection doivent en tenir compte. Malgré certaines incertitudes, en particulier sur la réelle nécessité d'une lutte préventive dès l'annonce des premières contaminations, quelques points doivent être respectés :

- Veiller à éliminer les restes de grappes à la taille, être très soigneux sur les parcelles à historique.
- Les premiers traitements doivent être choisis en fonction de leur homologation Black-rot.
- Sur les parcelles à historique, jusqu'à fermeture, les traitements doivent assurer la protection Black-rot.

Figure 4 : Progression black rot 2015

(note entre 0 et 3 estimant la progression visuelle des symptômes d'une semaine à l'autre) - Source BSV / Ma. Girard CA17



Figures 5 : Black-rot : symptômes sur feuille (1^{er} juin 2015) et sur grappe (15 juillet 2015)



Le Black rot dans les autres régions

Nadège BROCHARD MEMAIN, Conseillère viticole, Chambre d'agriculture de Loire Atlantique

« Le Black-rot est apparu dans le vignoble nantais de façon plus nette en 1984-86 et passe une décade très discrètement et qui revient par cycles. **Depuis 5 ans, il remonte doucement** notamment sur Folle blanche qui a vu des parcelles détruites en 2007-2008 et 2013-2014. **Nous vendangeons quasi 90 % du vignoble à la machine, l'inoculum se conserve et croît sereinement.** En 2015, sur la région Sèvre et Maine (6000 ha), 100 % des parcelles (melon de bourgogne, chardonnay, folle blanche) ont vu des symptômes sur feuilles entre 50 et 100 % des ceps, avec 3 à 30 taches par cep en moyenne. Cela est dû aux contaminations du week-end du 1^{er} mai, avec 100 mm en 3 jours et après un beau mois d'avril, la sortie de taches est apparue 3 semaines après, au stade préfloraison. On note un peu moins d'expression sur les parcelles en bio qui ont été protégées mildiou/oïdium avant le 1^{er} mai. Finalement, la pression a été bien contenue. Malgré des symptômes sur pétioles et boutons floraux, il n'y a pas eu de perte de récolte. En conventionnel, la protection phytosanitaire IBS/mancozèbe a permis de maîtriser la maladie, nous utilisons peu de QoI. De manière générale, comme nous avons peu de pression oïdium, nous nous focalisons sur le Black-rot. »



Jean-Baptiste MEYRIGNAC, conseiller viticole, Chambre d'agriculture de la Gironde

« **En Gironde, le Black-rot est en progression.** En 2014, j'ai été confronté pour la première fois, sur une exploitation peu entretenue, à une attaque « coup de fusil ». En 2015, nous avons été confrontés de façon plus générale à une forte pression sur les mois de mai et juin, du stade « Inflorescences visibles » jusqu'à la fin de la floraison. En ce qui concerne les dégâts, peu de parcelles traitées ont présenté des symptômes sur feuilles. Sur les exploitations ayant eu une forte pression, je propose en début de campagne d'utiliser des anti-mildiou à base de métiramme associés souvent avec des IDM de groupe 1 comme le difénoconazole, qui reste un excellent anti Black-rot avec un coût /ha réduit. Pour assurer aussi la protection oïdium, il faut veiller à maintenir l'alternance des molécules. En cas de très forte pression, **le travail doit se faire sur plusieurs années en incluant en premier lieu les mesures prophylactiques** comme sortir les bois de taille et les rafles à la taille pour limiter l'inoculum. »

François Ballouhey, Conseiller Viticole, Chambre d'agriculture de la Dordogne (CA24).

« **Dans le vignoble Bergeracois, la campagne 2015 a été marquée par des sorties de Black-rot plus régulières que la normale.** A partir du 13 mai on observe les premiers symptômes sur témoins non traités ainsi que dans des parcelles traitées. Ces sorties sont liées aux pluies importantes de début mai. Parmi les cépages du vignoble Bergeracois, c'est principalement sur Merlot et cabernet Franc que des dégâts sont relevés.



Ces premières sorties sur feuilles, dont les intensités nous sont apparues anormalement élevées, nous ont permis de réorienter la protection phytosanitaire en préconisant des substances actives homologuées Black-rot. A la mi-juin, plusieurs épisodes pluvieux ont été favorables au champignon. Globalement, les viticulteurs qui ont renouvelé les produits de contact lessivés entre ces épisodes n'ont pas eu de nouvelle contamination, de même que les viticulteurs qui ont calé la protection avec la stratégie Oïdium (en utilisant des produits homologués Black-rot), et ceci **jusqu'à la véraison. Nous constatons** que les vignes les plus atteintes sont essentiellement des vignes basses, et sur sol humide. Nous avons également régulièrement observé à proximité des premières feuilles présentant des symptômes, des vieilles grappes non éliminées à la taille l'hiver dernier. **Cela démontre l'importance du nettoyage des lattes à la taille dans la lutte anti-Black-rot (méthode prophylactique).** « Du côté des viticulteurs Bio du Bergeracois (14 % des viticulteurs Périgourdins) : nous constatons qu'il n'y a pas eu de dégât de B.r. Ceci s'explique par un démarrage de la protection plus précoce. De plus, les techniciens CA24 se sont appuyés sur des essais de la CA69 en préconisant une augmentation des doses de soufres employées contre l'Oïdium (minimum 8 kg/ha) en association avec la protection cuprique contre le Mildiou. »

2015, millésime peu marqué par les maladies malgré de fortes pressions

Si la pression parasitaire est restée modérée sur le vignoble, les viticulteurs ont dû faire face à plusieurs épisodes de fortes pressions. Ainsi, le mildiou a inquiété à plusieurs reprises, en début de campagne et à la floraison ; et en juillet, l'oïdium a impacté plusieurs parcelles.

Mildiou, des situations contrastées sur le vignoble

Les conditions hivernales, combinées à la production importante d'inoculum de fin de saison en 2014, ont favorisé une forte puissance de contaminations pour la campagne 2015.

Mi-avril, on relève 40 mm de précipitations localisées sur les bords de Gironde et le Sud-Ouest du département. Cette pluie, associée à une brusque remontée des températures, rend les œufs d'hiver davantage propices à provoquer des contaminations primaires virulentes. La pluviométrie faible sur le mois d'avril fait chuter le risque mildiou qui est au plus bas au débourrement. A ce stade, les œufs d'hiver atteignent leur maturité.

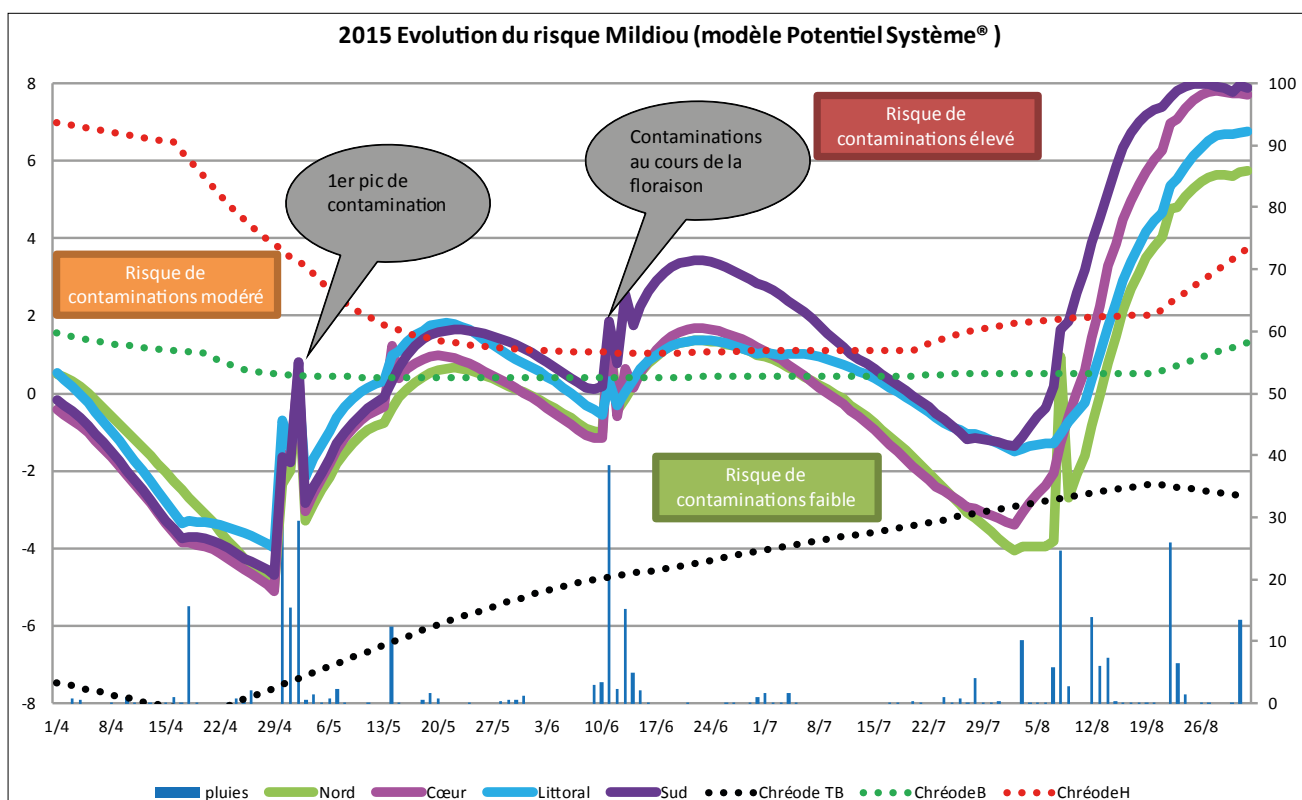
L'épisode pluvieux intense du weekend du premier mai, largement sous-estimé par les prévisions météo, surprend, et provoque une première série de contaminations primaires alors que la vigne n'atteint même pas le stade première feuille étalée en moyenne. Depuis 1988, nous n'avons plus été confrontés à cette situation en région. Le changement radical des conditions climatiques à cette époque a favorisé un mildiou virulent, avec

des contaminations de masse d'une intensité supérieure à la normale, qui ont atteint les tous premiers organes. Vers le 15 mai, une première sortie importante de taches est alors relevée sur le Sud-Ouest du département. Cette première attaque est correctement détectée par le modèle Potentiel système® et les zones concernées sont bien celles pour lesquelles une première pluie a été enregistrée à la mi-avril. Ainsi, dès le mois de mai, la situation est très contrastée sur le vignoble. Le Nord et le cœur du vignoble ont été épargnés, mais plus au Sud la pression est déjà très marquée.

Par la suite, les quantités de pluies sont importantes mais bien espacées dans le temps. Cela permet un bon positionnement des traitements et une maîtrise de la maladie dans la majorité des cas, malgré un niveau de risque qui se maintient. Vers le 20 mai, on relève des taches d'huile sur feuilles sur la quasi-totalité des témoins non traités du réseau de la Chambre. A la fin du mois, la pression diminue.

Les pluies de la semaine du 10 juin relancent les contaminations en pleine floraison, les cadences de traitements sont soutenues : le risque mildiou est très élevé. C'est à ce moment que les premiers symptômes sur grappes apparaissent sur les témoins. La

Figure 6 : Evolution de la pression mildiou en 2015



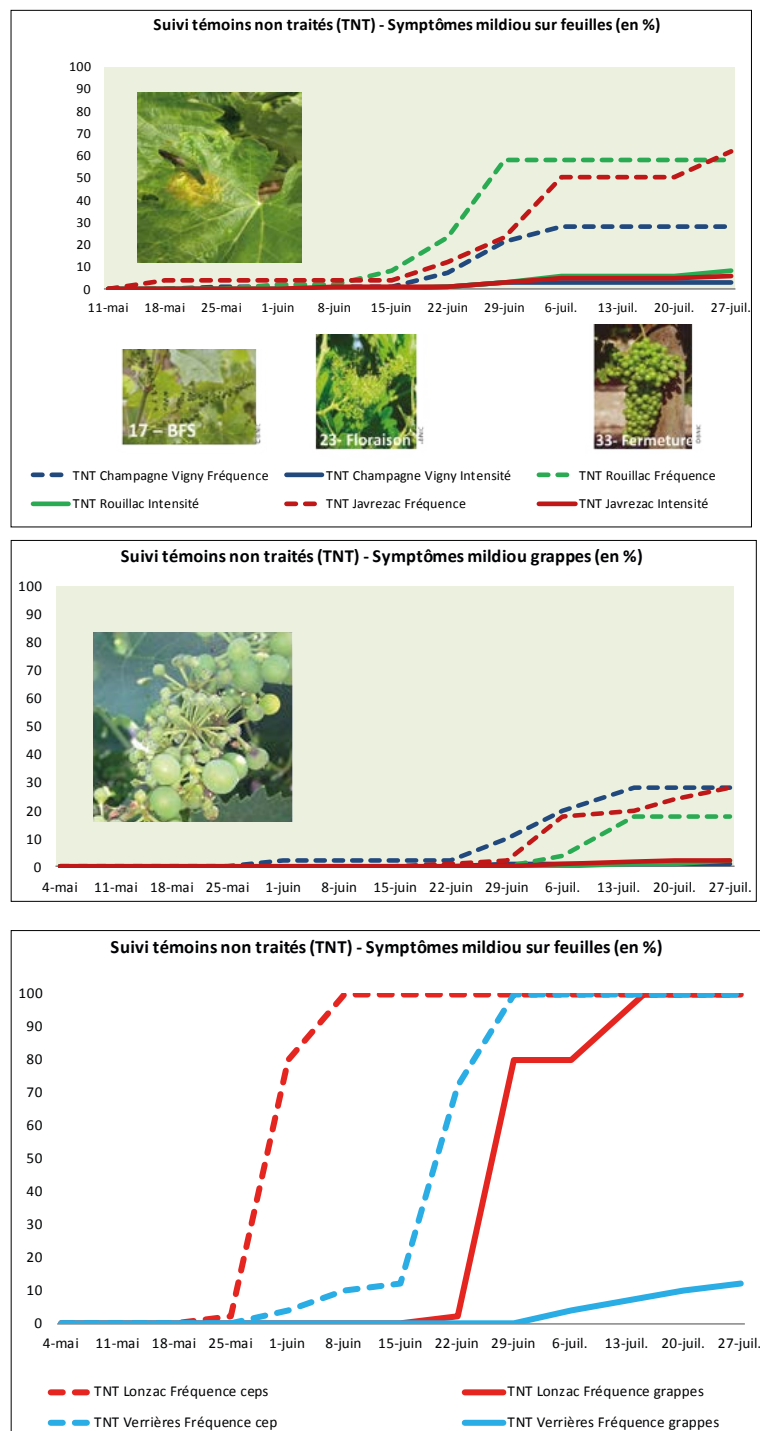
situation au Sud-Ouest est explosive, on relève sur certains témoins des fréquences sur pieds proches de 100 %. Si le risque diminue à partir du 15 juin, les attaques sont bien visibles. Dans les témoins, les grappes en pleine nouaison présentent des symptômes de rot gris. Sur certains secteurs comme Lonzac, St Brice ou Rouillac, les témoins sont touchés à 100 % en fréquence de grappes touchées en moins de 3 semaines. Ailleurs, les symptômes progressent peu.

Juin et juillet laissent du répit aux viticulteurs. Là encore, les différentes zones du vignoble ne vivent pas la même situation : dès le début juillet, le risque devient faible sur les secteurs nord et cœur de vignoble ; alors que les zones déjà plus atteintes en début de

campagne doivent attendre la fermeture de la grappe pour voir la pression mildiou diminuer. Néanmoins, à cette époque et sur l'ensemble du vignoble, l'absence de pluies assainit la situation et l'état sanitaire reste satisfaisant dans la majorité des cas. Le retour des pluies régulières de fin juillet à fin août oblige à un renouvellement régulier de la protection du feuillage.

Au final, la pression aura été globalement forte jusqu'à la nouaison, mais bien maîtrisée par les traitements phytosanitaires. Les contaminations au cours de la floraison ont provoqué quelques dégâts sur grappes, toutefois à la veille des vendanges, les vignes sont très peu impactées par le mildiou.

Figure 7 : Evolution des symptômes de mildiou sur témoins non traités



Oïdium : pression généralisée

Déjà en 2014, on écrivait que la maladie semblait se généraliser sur le vignoble Cognac. En 2015, le doute est levé, l'Oïdium est bien là.

Depuis quelques années malgré des pressions mildiou fortes, l'oïdium affiche aussi des pressions élevées. Nous ne nous situons plus dans des années à maladie « unique », mais nous sommes maintenant dans des millésimes où les deux maladies cryptogamiques coexistent. Cela pourrait s'expliquer par l'adaptation de l'oïdium à son environnement. Face à des attaques fortes de mildiou, l'oïdium crée des « contaminations de sauvegarde » qui lui assure sa survie dans un contexte qui lui est initialement défavorable. Depuis maintenant deux ans, cette hypothèse de « contaminations de sauvegarde » semble se vérifier. La gestion de l'oïdium au vignoble doit s'adapter face à ces évolutions.

Dès le débourrement le risque oïdium est fort, cependant il diminue nettement jusqu'au 20 mai au vu des conditions climatiques. A cette date, les premiers boutons floraux agglomérés sont visibles sur Ugni blanc et les traitements préventifs sont enclenchés sur la majorité du vignoble fin mai, le temps est chaud, sans pluie mais humide, le risque remonte. Les premiers symptômes sur feuilles sont relevés sur Rouillac et St Preuil.

Le risque se relève nettement **et une contamination puissante a lieu autour du 8 juin**. Résultat sur le terrain, 15 jours après, plus de 30 % des témoins non traités du réseau présentent des symptômes sur feuilles. Durant plusieurs semaines, le risque se maintient à un niveau élevé et ce en pleine période de sensibilité de la grappe.

Vers le 10 juillet, les dégâts sur grappes concernent plus de 60 % des témoins non traités et déjà sur vignes traitées les premiers signalements sont donnés. La puissante contamination du 8 juin se retrouve sur l'ensemble du vignoble. Des traitements curatifs sont réalisés afin de limiter la progression de la maladie. Si certains témoins non traités sont ravagés par l'oïdium ; au vignoble, les poudrages, ainsi que l'utilisation de produit à base de terpènes d'orange et de spiroxamine donnent des résultats satisfaisants. La pression reste importante jusqu'à début août.

Au final, pendant les vendanges, l'oïdium est régulièrement signalé par les viticulteurs et les techniciens.

Comment expliquer ces attaques ?

En premier lieu, seuls la qualité de pulvérisation (traitement face par face), la bonne gestion des matières actives et le respect des cadences peuvent garantir la protection des vignes vis-à-vis de l'oïdium.

Cette année cependant, certains viticulteurs ayant respecté ces fondamentaux ont quand même vu leur vignes subir des dégâts considérables. Nous pouvons émettre certaines hypothèses. Tout d'abord, nous constatons davantage d'attaques sur les vignes ayant grêlées en 2014. Ces parcelles ont subi un décalage du stade végétatif sur la saison 2014, ce qui a augmenté

Figure 8 : Evolution des symptômes sur grappes d'oïdium sur TNT

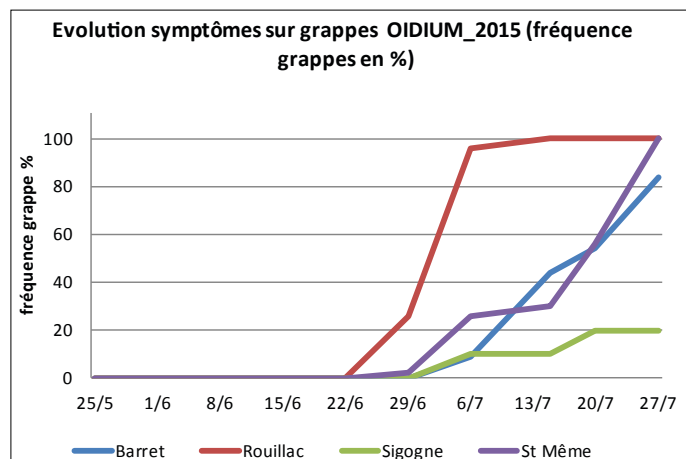


Figure 9 : Oïdium sur grappe – vigne traitée (juillet 2015)



dans le temps leur sensibilité à l'oïdium. Dans ces conditions, les traitements ont souvent été arrêtés trop tôt et ces attaques tardives ont favorisé la production d'inoculum pour 2015. Rappelons que l'oïdium est une maladie à foyer, dont les attaques sont très liées à l'historique et aux contaminations des années précédentes. D'autre part, le choix des produits phytosanitaires sur les campagnes précédentes influe sur l'efficacité des traitements en année n. Aussi, l'utilisation répétée de certaines matières actives sur plusieurs années, et ce malgré le respect du nombre d'applications par an, a pu favoriser le développement de souches plus virulentes. Cette dernière hypothèse doit inciter les viticulteurs qui ont vécu de fortes attaques d'oïdium en 2015 à choisir très attentivement leurs produits pour 2016, il faudra peut-être favoriser des produits associant plusieurs matières actives et éviter l'utilisation seule de molécules concernées par les résistances (QoI et IBS en particulier). En tout état de cause, il est indispensable de veiller à respecter les « notes résistances » et de travailler avec son conseiller le programme de l'année à venir.

Excoriose, des dégâts constatés

Au printemps, plus des 2/3 des parcelles du réseau de témoins de la chambre présente des symptômes d'Excoriose, avec des fréquences de lattes atteintes allant de 2 à 28 %. Les conditions

pluvieuses prolongées de la fin avril ont favorisé la libération des pycnides. Au vignoble, de nombreuses parcelles présentent en fin d'été des rameaux avec des nécroses d'excoriose, directement liées aux conditions printanières. Le principal risque est la fragilisation des bois pour la taille, surtout en taille courte. Pour 2016, en cas de parcelles déjà impactées en 2015, un traitement spécifique pourra être envisagé si les conditions au débourrement sont pluvieuses. D'une manière générale sur ces parcelles, il est préférable d'éliminer à la taille les rameaux les plus atteints.

Botrytis, pression limitée sur Ugni-blanc

Les premiers foyers de Botrytis sont apparus tard en saison sur Ugni blanc. Les conditions sèches du mois de juillet ont limité les foyers précoces. En août, les épisodes pluvieux sont assez espacés et, à véraison, l'état des grappes d'Ugni blanc est satisfaisant. Sur les autres cépages, moins sensibles à la coulure, on observe localement des parcelles très atteintes par la pourriture, et ce, dès le début du mois de septembre. Les pluies nombreuses et conséquentes de la mi-septembre ont un impact relativement faible sur le champignon, qui laisse 2015 comme un millésime avec peu de Botrytis.

Ravageurs : bilan de la campagne 2015

Vers de grappe

Pour l'évaluation des risques des ravageurs, 41 pièges à phéromones sont disposés dans la Charente. Les relevés de piégeage sont indispensables pour suivre la dynamique de vol. Dans les zones à forte pression eudémis et cochylis, il est nécessaire de corréler les relevés de piégeage avec des comptages d'œufs, de glomérules et de perforations pour estimer précisément le risque.

Cochylis

Cochylis est un ravageur qui a généralement peu d'impact en Charente. Le réseau de piégeage enregistre moins de 2 papillons piégés en moyenne par jour. Les vols de première et deuxième génération sont distincts : du 27 avril au 18 mai puis du 25 juin au 3 août (voir figure 10). Les observations n'ont relevé que très peu de glomérules et de perforations liés aux deux générations.

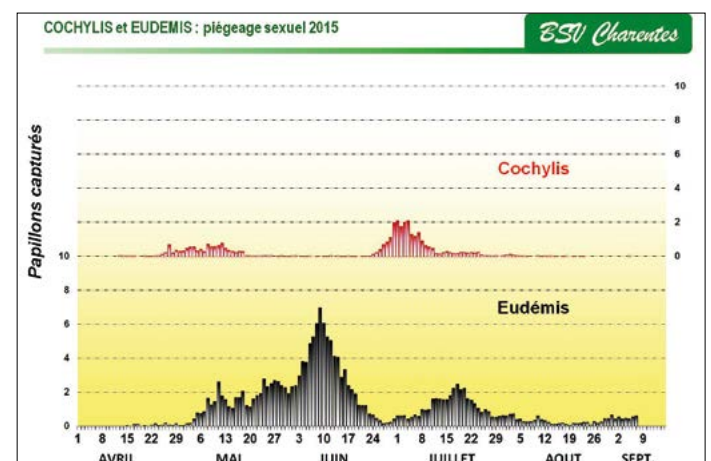
Eudémis

Cette année, l'eudémis était moins présent sur la Charente.

Première génération : Le premier vol a débuté le 2 mai, et s'est terminé le 26 juin. Le pic du premier vol d'eudémis a été relevé le 9 juin sur le réseau.

Deuxième génération : Le second vol a été de faible intensité. Le suivi des pièges alimentaires indique une capture en nombre

Figure 10 : Suivi des vols d'Eudémis et de Cochylis 2015 en Charente

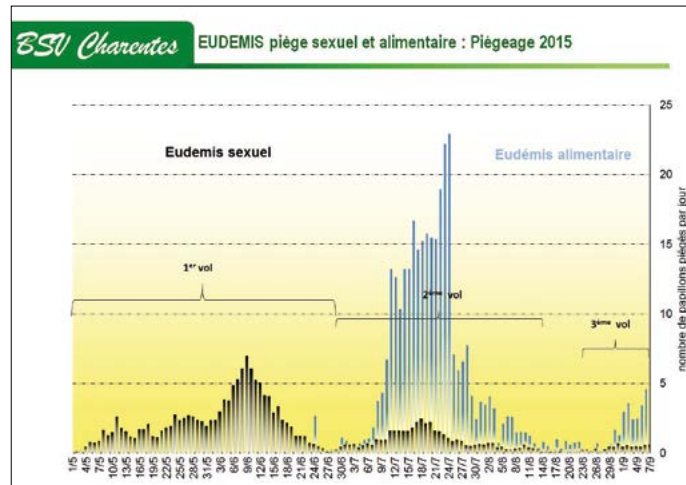


identique à celle de l'année dernière pendant la période du mois de juillet. Mais les conditions climatiques du mois d'août ont été défavorables aux vols et à la reproduction des papillons (voir figure 11). Au niveau des observations, peu de perforations ont été observées cette année.

Troisième génération : Il semble y avoir eu une troisième génération bien séparée de la deuxième. Elle aurait débuté début septembre. Lorsque la troisième génération d'eudémis est proche des débuts des vendanges, cela ne provoque pas de dégâts au niveau des grappes.

Bilan : Au final, 2015 fût une année peu concernée par les dégâts d'eudémis et de cochylis. Les conditions climatiques du mois d'août ont permis de contrôler les populations des vers de grappes.

Figure 11 : Captures pièges sexuels et alimentaires eudémis 2015 en Charente



Points clés de la réussite de la protection vers de grappe :

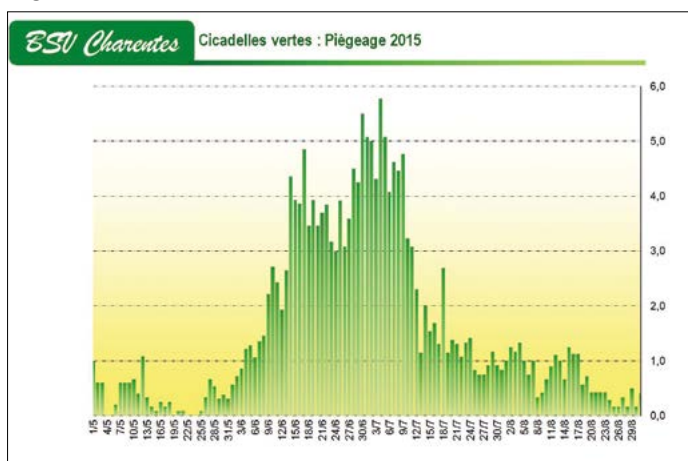
- Observation terrain et bonnes connaissances de l'historique parcellaire
- Bon positionnement du traitement en fonction des dynamiques de vol et des observations de terrain
- Traitement ciblé sur les grappes
- Produit ovo-larvicide de préférence (cible plus large)

Cicadelle verte ou Cicadelle des grillures

12 pièges jaunes attractifs sont disposés dans le bassin de production, pour suivre la dynamique du vol des cicadelles vertes. Le relevé hebdomadaire des pièges permet de déterminer la durée du vol des cicadelles et le pic du vol. Cette année, le nombre de cicadelles vertes adultes piégées par jour a été moins important par rapport à l'année dernière (voir figure 12). 15 jours après le pic du vol (4 juillet), des comptages de larves sous la face inférieure des feuilles ont été réalisés jusque fin août. Ponctuellement seulement, le seuil de 100 larves pour 100 feuilles a été dépassé. Dans le périmètre de lutte obligatoire, le 3^{ème} insecticide (choisit en conséquence) a permis de réguler les populations. Les symptômes de grillures sur feuilles dus aux piqûres de larves sont apparus à partir de mi-août, de façon modérée.



Figure 12: Vol de cicadelles 2015



Points clés de la réussite de la protection contre la cicadelle verte :

- Réaliser des comptages de larves à partir de trois semaines après le début du vol pour connaître l'évolution de la pression (seuil de traitement : 100 larves pour 100 feuilles)
- Intervenir avant la véraison, une intervention après l'apparition des symptômes est inadaptée
- Préférer un produit spécifique cicadelle verte quand une lutte vers de grappe n'est pas nécessaire

Cicadelles de la flavescence dorée

Comme l'année dernière, des animateurs flavescence dorée ont été recrutés grâce à la CVO flavescence dorée, afin de renforcer les prospections dans les zones à risque élevé. Des prospections collectives et individuelles ont été proposées à partir de l'apparition des symptômes de la flavescence dorée, soit le 15 août.

De nombreux pieds suspects ont été détectés en 2015. Les analyses en cours sont nécessaires pour déterminer si nous sommes en présence de Bois Noir ou de la Flavescence dorée. En Charente cette année, 832 pieds extériorisant les différents symp-

tômes (sur feuilles, rameaux, grappes) ont été géolocalisés par les animateurs. 3 parcelles, présentant +20 % pieds atteints par la flavescence dorée ont été trouvées à Angeac Charente, Brie sous Chalais et Saint Laurent des Combes. Au total, plus de 336 analyses ont été réalisées au 30 septembre.

La prospection et l'arrachage de pieds atteints de FD sont les seuls moyens d'éradiquer la maladie.

Pour protéger et assainir le vignoble, nos efforts doivent se poursuivre conjointement chaque année.

Drosophyle Susukii

Originnaire d'Asie, *Drosophila suzukii* connaît depuis 2008 une progression spectaculaire en Europe (voir figure 14). Cette mouche a causé d'abord de nombreux dégâts sur cerises et petits fruits rouges. En vigne, elle contribuerait au développement de la pourriture acide. *Drosophila suzukii* est désormais présente dans la majorité des vignobles dont l'Alsace, la Bourgogne et le Bordelais. En Charente, dans le cadre du réseau BSV, un site d'observation a été mise en place entre Saintes et Burie. Aucun dégât n'a été signalé cette année. Si vous souhaitez intégrer ce nouveau réseau du BSV, merci de prendre contact avec la Chambre d'agriculture.



Figure 13 : *Drosophila Susukii* (source intervigne.com)

Caractéristiques et qualité de la vendange 2015

Dans l'ensemble, les maladies cryptogamiques ont été bien maîtrisées, et les conditions climatiques post-véraison ont contenu le développement du botrytis. La qualité et l'état sanitaire global des raisins sont satisfaisants.

Les rendements sont globalement élevés en comparaison des millésimes précédents, avec néanmoins de grandes disparités au niveau du département. Ainsi, dans les vignes ayant subi la grêle de 2014 à plus de 80 %, on relève des rendements très faibles, souvent en dessous de 50hL/ha. De plus, les sec-teurs de groies superficielles ont davantage souffert du stress

hydrique initié dès la mi-juillet. Sur ces terroirs, des blocages de maturité ont été observés, limitant le TAVp et le grossissement des baies.

Durant la première semaine de vendange (semaine 39), le TAVp moyen des analyses de moûts réalisées par la Chambre d'agriculture de la Charente est de 9.4 % vol. L'acidité totale est de 6.6 g/L H₂SO₄. Cette dernière valeur est la plus faible depuis les 6 dernières années. Le taux d'azote assimilable est élevé comme les deux dernières années.

Figure 14 : Analyse des 300 échantillons du laboratoire d'œnologie de la Chambre d'agriculture de la Charente (2015)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Date début vendanges	NC	27 sept.	5 sept.	8 oct.	10 oct.	25 sept.	21 sept.	26 sept.
TAV potentiel (%)	9.2	9.5	9.1	9.2	8.4	9.6	9.4	9.2
Acidité totale (g/L H₂SO₄)	7.2	7.1	6.7	7.3	8	7.3	6.6	7.2
Azote assimilable (mg/L)	73	83	104	74	134	173	156	113

Depuis plusieurs années, la Chambre d'agriculture de la Charente en collaboration avec la Section Viticole teste des produits alternatifs pour la lutte anti-mildiou.

Ces produits alternatifs sont utilisés en association avec un produit de contact. Dans notre essai, le Folpel (à 1000 g/ha) a été choisi comme témoin de vraisemblance. Ce témoin de vraisemblance permettra de comparer et d'étudier l'efficacité des produits alternatifs associés.

Figure 1 : Spécialités testées

Produit Commercial (Firme)	Type	Composition	Mise en situation dans l'expérimentation
Folpan 80 WDG (Adama)	Anti Mildiou	Folpel (80 %)	Témoin de vraisemblance : 1000 g de folpel / ha (Folpan 80 WDG à 1,2Kg/ha)
JDE F11 (Jouffray Drillaud)	Anti-Mildiou en cours d'homologation	complexe oligosaccharide COS-OGA (135G/L)	JDE F11+ 1000 g de folpel / ha
Kendal (Valagro)	Engrais foliaire	Azote organique (0.3 %) Azote uréique (3.2 %), Carbone (3 %) Oxyde de potassium (15.5 %),	Kendal (3l/ha) + 1000 g de folpel / ha
LBG-01F34 (De Sangosse)	Anti Mildiou	phosphonate di potassique (730 g/l)	LBG-01F34 (3l/ha) + 1000 g de folpel / ha
REDELI ou Di-Na (Syngenta)	Anti-Mildiou	Di-sodium phosphonate (Di-Na); (500 g/l)	Di-Na (2.5l/ha) + 1000 g de folpel / ha

La période expérimentale s'est déroulée du stade 6 feuilles étalées, jusqu'à la fermeture de la grappe. (figure 2)

Figure 2 : Calendrier de l'expérimentation

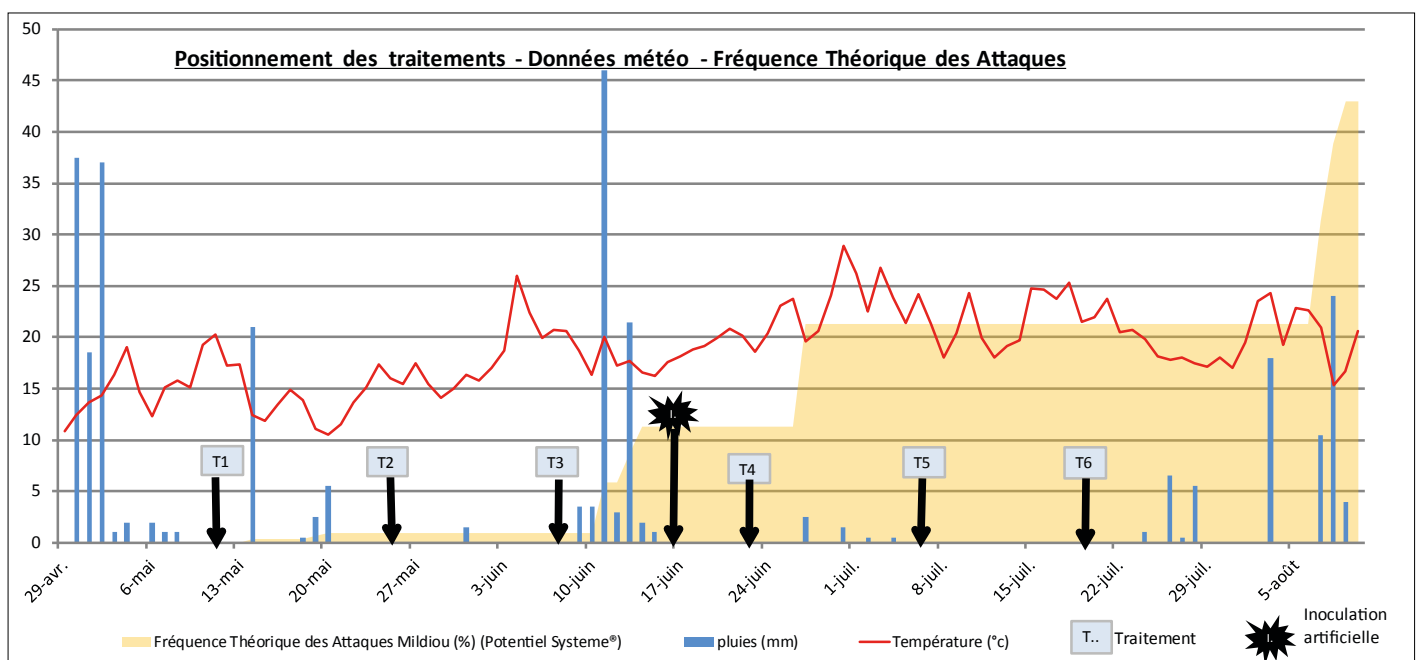
Stade Phénologique	6 feuilles étalées	9 feuilles étalées	tout début floraison	Nouaison	Petit Pois	Fermeture de la Grappe
Date	12-mai	26-mai	09-juin	23-juin	07-juil	20-juil
Traitement	1	2	3	4	5	6
Témoin Non Traité	Pas de protection anti Mildiou					
Témoin de Vraisemblance	folpan 80 wg (1000g/ha) "seul"					
JDEF11	folpan 80 wg (1000g/ha) + JDEF11					
LBG-01F34	folpan 80 wg (1000g/ha) + LBG					
Di-Na (ou REDELI)	folpan 80 wg (1000g/ha) +Di-Na (REDELI)					
KENDAL	folpan 80 wg (1000g/ha) + KENDAL					

Un début de cycle avec une pression faible sur la parcelle située à Touzac.

La protection a débuté le 12 mai (T1) avant les contaminations annoncées par Potentiel Système. Le renouvellement de chaque programme s'est fait tous les 14 jours. On constate que la pression a été faible jusqu'à la floraison (mi-juin).

Entre le 9 et le 15 juin, un cumul de pluies de 80 mm précède les applications « T3 » ce qui permet de mettre à l'épreuve les programmes testés. Toutefois, **aucun symptôme n'a été détecté sur les modalités testées, ni sur le Témoin Non Traité jusqu'au comptage du 10 juillet.**

Figure 3 : Positionnement des traitements - Données météo - Fréquence Théorique des Attaques



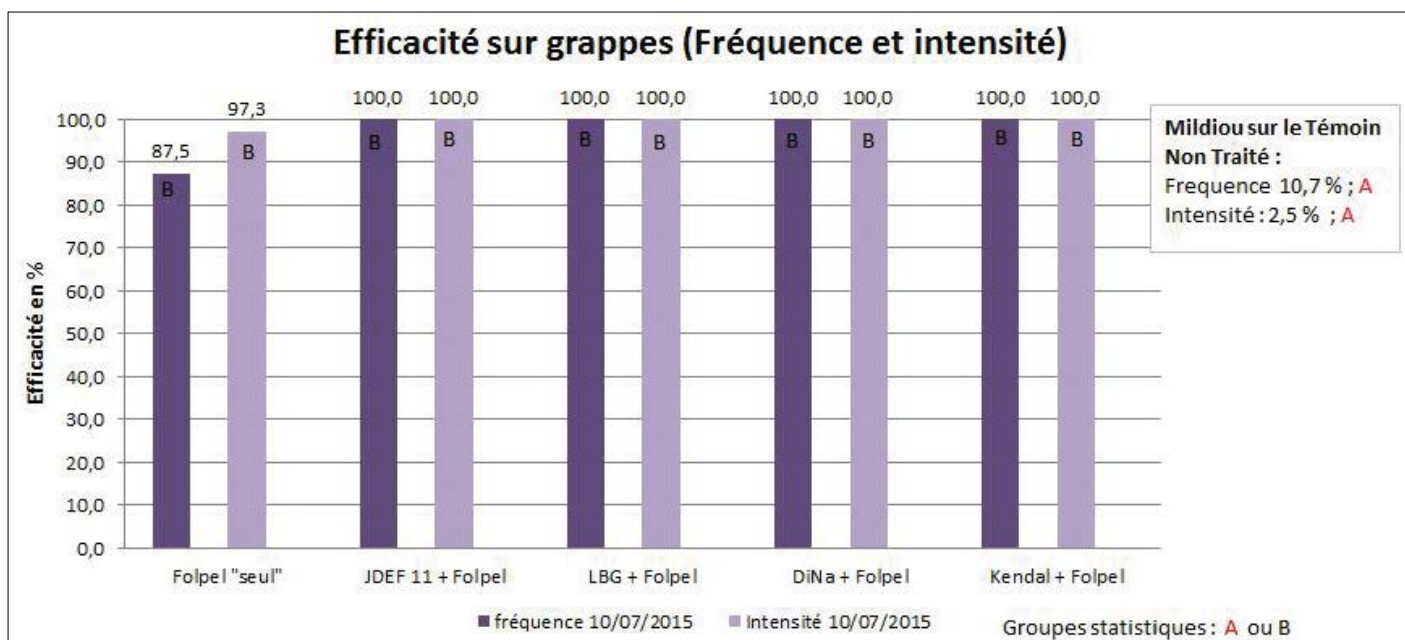
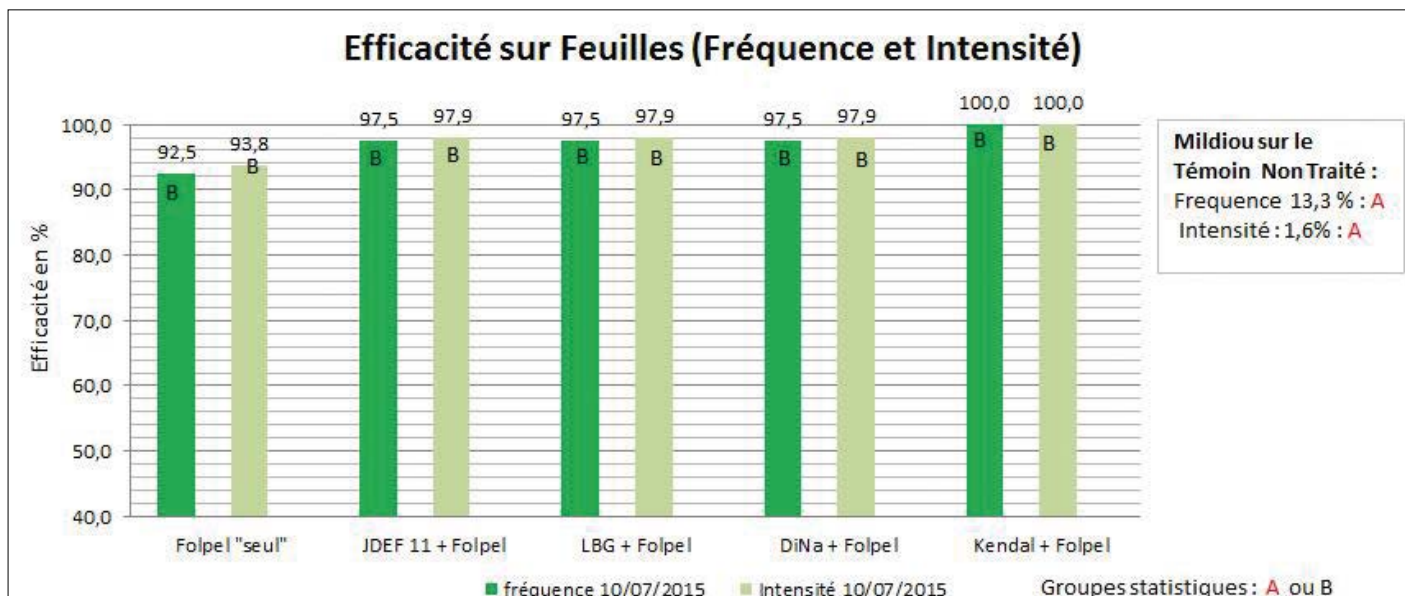
Evaluation de l'efficacité : la tendance montre un gain d'efficacité en associant les produits alternatifs...

Au 10 juillet (stade petit pois à fermeture), on enregistre de faibles attaques de Mildiou sur le Témoin Non Traité de l'essai ¹ :

- **13.3 % des feuilles sont atteintes** (en fréquence) pour une intensité moyenne de 1.6 %.
- **10.6 % des grappes sont atteintes** (en fréquence) pour une intensité moyenne de 2.5 %.

1 Le Témoin Non Traité est statistiquement différent des modalités traitées (Test de NEWMAN KEULS : seuil de 5 %).

Efficacités des produits associés au Folpel comparées au Folpel seul (figures 4 et 5)



On constate de très bonnes efficacités des produits testés en association avec le Folpel sur feuilles et sur grappes. Composées au folpel seul², on constate un gain d'efficacité de +3 à +5 % sur feuilles selon les produits associés. Sur grappes, le gain d'efficacité est de +12.5 % (en fréquence) et quasiment +3 % en intensité. (figures 4 et 5)

Toutefois, dans les conditions de cet essai, les gains d'efficacité ne sont pas statistiquement différents³ par rapport au témoin de vraisemblance, aussi bien sur feuilles que sur grappes.

Nous pouvons également noter qu'il n'y a jamais eu de pluie en fin de rémanence des applications, ce qui rend délicate l'étude d'efficacité de la systémie des produits testés.

Au final, nous constatons une efficacité très satisfaisante du Folpel seul, même à dose réduite (63 % DH), et avec des renouvellements à 14 jours. Les produits alternatifs ont également apporté une protection très satisfaisante. La tendance montre un gain d'efficacité en associant les produits alternatifs, même si il n'y a pas de différences significatives avec le folpel seul.

² Folpel seul = témoin de vraisemblance. Par comparaison, ceci permet d'étudier le gain apporté par les produits alternatifs.

³ Evaluation statistique avec le logiciel STATBOX® : TEST DE NEWMAN KEULS (seuil de 5 %).

Le coût moyen d'un traitement à base d'un produit alternatif associé à 1000 g de folpel est estimé⁴ à 50 € ce qui équivaut au coût d'une spécialité composée de « fosetyl Al + folpel ».

Le kendal classé engrais foliaire ne rentre pas dans le calcul de l'IFT, mais il n'est pas homologué dans la lutte anti mildiou.

Le LBG 01F34™ et le Di-Na (ou REDELI™) sont classés dans les produits phytosanitaires. Ils rentrent alors dans le calcul de l'IFT. Ainsi, un traitement de ces modalités⁵ obtient respectivement en IFT de 1.38 et 1.63. Il est important de rappeler que **ces deux spécialités ne comportent pas de phrase de risque.**

Enfin, nous pouvons souligner la phase de risque du folpel « R40⁶ » : celle-ci rend contradictoire l'utilisation de ces produits alternatifs ne comportant pas de phrase de risque. Il sera judicieux de **tester l'association de ce genre de produit avec des substances actives ayant un meilleur classement eco-toxicologique.**

Nous remercions Madame et Monsieur Mesuron, responsables d'exploitation au Domaine des Broix, ainsi que Benoit Chaleroix (stagiaire en Licence des Sciences de la vigne) pour leur collaboration qui a permis la réalisation de ces essais dans de bonnes conditions expérimentales.

Figure 6 : Etude des coûts, de l'IFT et de l'impact environnemental

Modalité	Coût (€) /Ha par application	IFT par application
Folpan 80 WDG (1000g/ha soit 1,2 kg/ha)	19,68	0,63
JDE F11 + Folpan 80 WDG (1000g/ha)	inconnu + 19,68	1,63
Kendal + Folpan 80 WDG (1000g/ha)	50,29	0,63
LBG-01F34 (à 3 L/ha) + Folpan 80 WDG (1000g/ha)	50,88	1,38
Di-Na + Folpan 80 WDG (1000g/ha)	inconnu + 19,68	1,63

source "Le coût des fournitures en viticulture et œnologie 2015"

- 4 Coût estimatif pour LBG et KENDAL, par application sur la base d'une association avec 1000 g de Folpel
- 5 Sur la base de l'association de l'essai, avec 1000 g de folpel.
- 6 R40 : effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes

Expérimentation phytothérapie



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

L'objectif de cette expérimentation est d'évaluer l'efficacité du protocole phytothérapie d'Éric PETIOT, en association à une dose très réduite de cuivre et de soufre (l'amendement et l'amélioration du pouvoir tampon n'ont pas été réalisés dans cette expérimentation). La phytothérapie est une pratique fondée sur les extraits de plantes et les principes actifs naturels.

Protocole et méthode

Modalités

Figure 7 : 3 modalités réparties en 3 blocs ont été testées, à Breville

Modalités	pH de l'eau	Extraits plantes & huiles essentielles	Cuivre pur (Kg/ha/an)	Soufre pur (Kg/ha/an)
Phytothérapie	6.5	oui	2 Kg	22.5 Kg
Témoin de vraisemblance	7.3	non		
Témoin non traité			non	



Éric Petiot

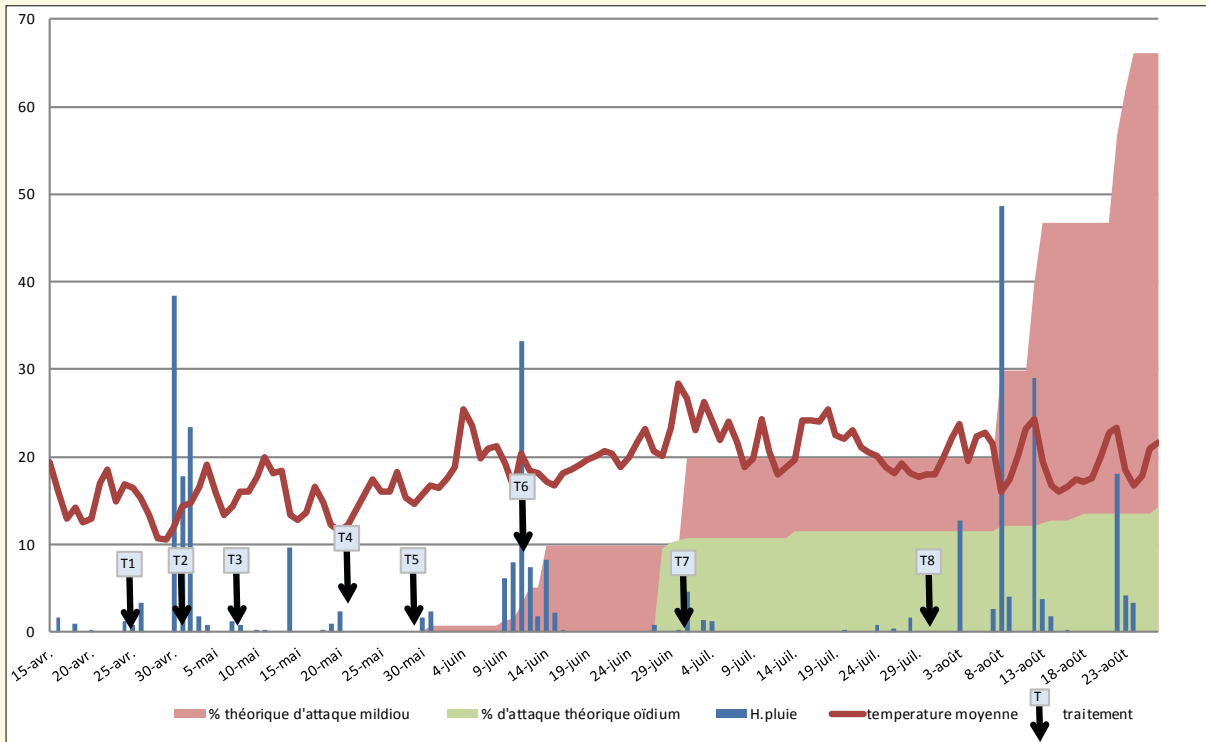
Éric Petiot est co-auteur du livre "Purin d'ortie et compagnie", auteur des livres "Les soins naturels aux arbres" et "Les huiles essentielles pour soigner les plantes" aux Éditions de Terran.

Il a créé en 1990 l'entreprise Éric Petiot PAYSAGISTE qui propose des prestations et formations, dont les méthodes de traitements utilisés sont biologiques et sont en partie expérimentées au laboratoire avant d'être appliquées sur le terrain.

Traitements

Les applications ont été réalisées face par face avec un appareil à dos pneumatique, avec l'emploi d'une bouillie à 120 l/ha. Les dates d'interventions prennent en compte le protocole phytothérapie, et le risque de la pression parasitaire défini par potentiel système®.

Figure 8 : ombrothermique & données modélisées mildiou & oidium



8 applications ont été réalisées, avec des doses de cuivre et de soufre modulées en fonction de la surface végétative.

Figure 9 : Calendrier de traitement

Stade & date d'application	Débourrement 24-avr	Pointe verte 30-avr	Premières feuilles 07-mai	BF encore agglomérées 20-mai	BFS 29-mai	Début floraison 12-juin	Baies taille de pois 03-juil	Fermeture de la grappe 31-juil
Phytothérapie	Décoction de Prêle extrait fermenté d'ortie (EFO) Extrait fermenté fougère Extrait fermenté laminarine (EFL) Tisane rene des prés (TRP) Huile Essentiel Origan Compact (HE OG) HE Clou Girofle (HE CG) Tension Actif (TA)			Origan Thym Saugé	EFO Extrait Fermenté Consoude EFL TRP HE CG TA Miel Cuivrol Soufre			
Témoin de vraisonnement					Cuivrol Soufre			
Témoin Non Traité					Soufre			

Notation 24 juillet & 21 août sur feuilles et grappes

Résultats

Protection foliaire+ contre le mildiou

Sur le témoin non traité, au 21 août, les feuilles sont atteintes à 30 % en fréquence et 4 % en intensité.

A cette même époque, les modalités « témoin de vraisemblance » et « phytothérapie » présentent de très faibles impacts de mildiou sur feuilles (en moyenne 5 % en fréquence et 0.5 % en intensité). Suite à l'analyse statistique (test Newmans-Keuls 5 %), il n'y a pas de différence significative entre ces deux modalités.

Protection des grappes contre le mildiou

Sur le témoin non traité, les symptômes sur grappes sont présents à 48 % en fréquence et 5.8 % en intensité. Les modalités « phytothérapie » et « témoin de vraisemblance » sont impactées très faiblement (25 % en fréquence et 2.2 % en intensité). L'analyse statistique donne les mêmes résultats que sur feuilles.

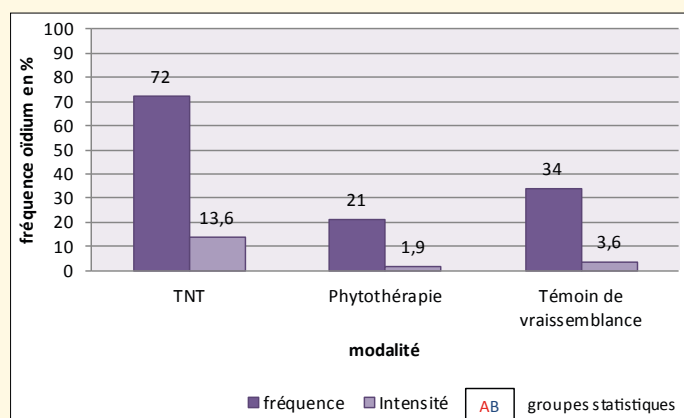
Protection oïdium

Lors de cette deuxième notation, des symptômes d'oïdium sur grappe ont été relevés. Les modalités « phytothérapie » et « témoin de vraisemblance » sont significativement différentes par rapport au témoin non traité qui a reçu la même dose de soufre, au niveau des grappes. Cela permet de mettre en évidence la synergie entre le soufre et le cuivre, dans la protection anti-oïdium. La modalité « phytothérapie » présente des attaques plus faibles par rapport au témoin de vraisemblance, mais ces deux modalités sont dans le même groupe statistique.



Figure 11 : Témoin non traité

Figure 12 : Notations Oïdium Grappes 21/08/2015



Taille sur parcelle grêlée

La reprise de la taille sur une parcelle grêlée est toujours difficile. Pour répondre à cette problématique, 3 méthodes de taille ont été réalisées sur des parcelles grêlées entre 40 à 60 %. Initialement, la parcelle d'Ars était taillée en arcure, et la parcelle de Châteaubernard en guyot double. Pour chaque modalité, 16 yeux fructifères par pied ont été laissés à la taille.

Observation durant la campagne

Estimation du temps et de la casse à la taille et à l'attachage

On estime un gain de temps de 15 % sur les tailles à crochets, demandant moins de précaution.

Sur la taille traditionnelle en arcure, 1/5 des lattes ont cassé lors du pliage, impactant le nombre d'yeux fructifères laissés à la taille. Sur la modalité guyot double, aucune latte n'a été cassée.



Figure 13 : Taille sur la parcelle d'Ars

Figure 14 : taux débourrement

	Observations
Taille coursons 2 yeux	Bon débourrement des yeux laissés et départ de nombreux gourmands.
Taille coursons 4 yeux	les yeux de la base n'ont pas débourré.
Taille traditionnelle	débourrement homogène sur les lattes non cassées.

Le rendement

Les 3 méthodes de taille ont été récoltées, pesées et analysées en laboratoire.

Quelle que soit la méthode de taille réalisée, il n'y a pas de différence au niveau de l'acidité totale et de l'azote assimilable.

Sur la parcelle conduite en arcure, l'impact des lattes cassées lors du pliage, a conduit à un nombre d'yeux fructifères débourrés plus faibles. Ainsi, l'écart type du nombre de grappes par ceps varie de 6 à 14.

Sur la parcelle conduite en guyot double, dans la modalité « taille coursons à 2 yeux », les grappes étaient plus petites, avec un poids moyen par grappes de -42 % par rapport à la taille traditionnelle.

En conclusion, sur des parcelles estimées à 40 - 60 % grêlées, même si visuellement les impacts peuvent être impressionnants, il est préférable de réaliser une taille longue traditionnelle, si cela n'engendre pas de casse à l'attachage. Sinon, la taille « courson à 2 yeux » sera une méthode alternative.

La taille « courson à 4 yeux » apporte peu, et rendra plus difficile la reprise de la taille l'année suivante.

Figure 15

Ars				
	nombre de grappes par cep (poids grappe)	hl/ha	TAVp	hIAp/ha
Taille coursons 2 yeux	11,3 (483g)	114	10,72	12,22
Taille coursons 4 yeux	10,9 (488g)	111	10,76	11,94
Taille traditionnelle	11,4 (478g)	114	9,82	11,19

Figure 16

Châteaubernard				
	nombre de grappes par cep (poids grappe)	hl/ha	TAVp	hIAp/ha
Taille coursons 2 yeux	18,1 (333g)	126	9,94	12,52
Taille coursons 4 yeux	16,9 (383g)	147	8,59	12,63
Taille traditionnelle	19 (575g)	228	7,71	17,58

En conclusion

Nous n'avons pas pu mettre en évidence l'effet de la phytothérapie dans cette expérimentation. Le travail de la stimulation de la plante est un phénomène complexe qui nécessite une réadaptation du protocole phytothérapie pour de meilleurs résultats. La perte de récolte due au mildiou et oïdium est très faible. L'utilisation d'outils, comme optidose® et potentiel système® a permis d'obtenir une bonne protection, avec un nombre d'applications minimum.

Nous remercions M.ROUSTEAU, propriétaire de la parcelle, ainsi que Quentin MALLET (stagiaire en licence professionnelle GE-DRA) pour leur collaboration, qui a permis la réalisation de ces essais dans de bonnes conditions expérimentales.

Maladie du bois : expression des symptômes en 2015

Le réseau régional « Observatoire des maladies du bois en Charentes », auquel participent différents partenaires (CRA, CA16, CA17, FREDON-CHARENTE ALLIANCE, FDCETA et FORTET-DUFAUD) compte 30 parcelles sur les Charentes.

En Charente, l'expression des symptômes d'Eutypiose a diminué en 2015 (6 % des ceps touchés) par rapport à l'année dernière. On constate plus d'expression de symptôme d'Eutypiose en Charente Maritime (12% de ceps touchés). Cette plus faible extériorisation pourrait s'expliquer par les conditions climatiques printanières.

L'expression de l'Esca / BDA est aussi plus faible cette année (9.4 % ceps touchés), avec une disparité entre les parcelles (0,4 % à 32,6 % des ceps touchés).

Pour le moment, la prophylaxie (éliminations des pieds morts, taille raisonnée, recépage...), et l'entre-plantation sont les seuls moyens permettant de limiter le dépérissement des parcelles touchées par les maladies du bois.

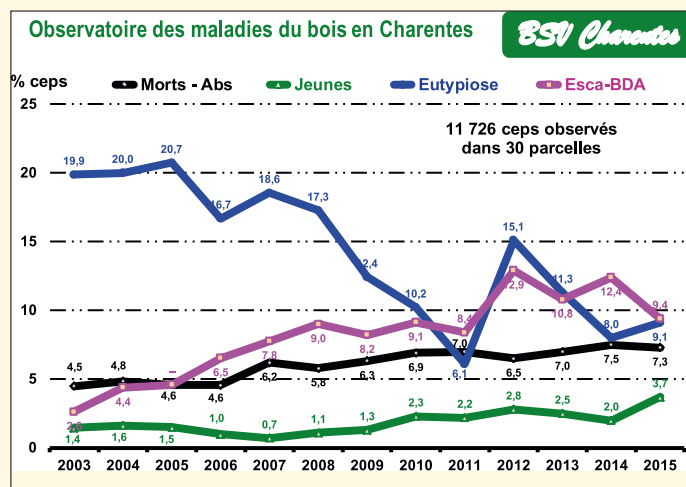


Figure 17 : Observatoire régional maladies du bois (source BSV Charentes)

Journées techniques

Biodiversité au vignoble

Le 30 juillet, les Chambres d'agriculture des Charentes ont proposé des conférences et des ateliers techniques pour aborder la biodiversité au vignoble, enjeu fort de la viticulture durable. Cette journée a permis de réunir près d'une centaine de participants. Au cours de la matinée, les méthodes d'évaluation de la biodiversité (inventaire, diagnostics, essais) ont été présentées aux professionnels et techniciens, ainsi que les retours d'expériences d'autres régions viticoles comme le Saumurois et le vignoble de Limoux. Ces interventions ont suscité un vif intérêt, montrant l'importance de préserver la diversité paysagère de nos vignobles, où la biodiversité affiche une richesse certaine. L'après-midi, les participants ont pu assister à différents ateliers techniques : observations d'auxiliaires, gestion des éléments paysagers, mise en place de haies et diagnostics faunistiques ; leur permettant d'approcher très concrètement la biodiversité. Les conseillers viticoles et environnement de la Chambre d'agriculture peuvent vous accompagner dans vos projets. Si vous souhaitez implanter une haie, favoriser la biodiversité par l'aménagement paysager ou bien réaliser un diagnostic biodiversité sur votre exploitation, n'hésitez pas à nous contacter.



Figure 18 : conférence biodiversité



Figure 19 : atelier diagnostic faunistique

Forum pulvé

Les professionnels de la Section Viticole du Cognac ainsi que les Chambre d'agriculture des Charentes, la MSA et l'IFV ont poursuivi le travail engagé depuis 2009 sur la thématique de la pulvérisation.

Une fois de plus, l'édition 2015 du « forum pulvé » a été un réel succès et plus de 300 visiteurs ont été accueillis sur les domaines Rémy Martin à Juillac le Coq. Ce vignoble situé sur le bassin versant du Né est engagé dans le réseau FERMECophyto de la Chambre d'agriculture de la Charente et a été récemment certifié Haute Valeur Environnementale niveau 3. Cette année, l'accent a été porté sur la récupération, la limitation de la dérive et la pulvérisation confinée. Durant la matinée, des conférences et des stands partenaires ont permis de traiter des différents aspects de la pulvérisation : réglementation, équipement, sécurité et bonnes pratiques. L'après-midi, les résultats des essais de 5 matériels testés en juillet ont été présentés au public. Le jury du Forum pulvé a décerné, cette année, son coup de cœur au pulvérisateur à flux tangentiel et panneaux récupérateurs Lipco. L'appareil allemand a été distingué pour sa simplicité de conception et d'utilisation, sa stabilité et sa maniabilité.

L'ensemble des informations techniques concernant les matériels testés est présentée sur notre film documentaire disponible sur le site internet des Chambre d'agriculture des Charentes. Les résultats du banc d'essai seront présentés dans notre bulletin technique spécial « Forum pulvé 2015 » du mois de mars.

Ces deux journées techniques ont été réalisées en partie grâce au soutien financier de : Ecophyto, Onema, Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil Général Charente, PRDA

Crédits photos : CA17 et CA16



Figure 19 : Restitution des résultats forum pulvé



Figure 20 : remise du prix «coup de cœur»du forum pulvé



Section Viticole
des groupements du Cognac



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
www.adour-garonne.fr



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



Une réponse simple aux exigences de traçabilité

www.mesparcelles.fr

Ma
cève

Un usage simple et intuitif : Respect de l'HACCP

Saisissez l'ensemble des interventions de vinification : réception de raisin, déplacement d'une cuve à l'autre, assemblages, cuvages et décuvages, conditionnement...
Enregistrez les apports de produits oenologiques.
Joignez vos analyses aux opérations réalisées

Un plan de cave comme interface visuelle c'est :

Une représentation de votre chai qui vous permet de visualiser vos cuves, barriques, bouteilles et leur contenu.
La possibilité de saisir directement vos interventions depuis le dessin des cuves.

Le service Ma cève c'est aussi :

Une solution internet sécurisée et sans installation qui ne nécessite pas de frais supplémentaires de maintenance ou de mise à jour.
Un service entièrement compatible avec Mes p@rnelles.
Des conseillers proches de vous, à votre écoute.

Marie GIRAUD - Tél : 05 45 36 34 00



2015, 500 agriculteurs prêts à s'engager pour l'agro-écologie !

En 2015, la Chambre d'agriculture de Charente (CA16) a animé la plupart des programmes MAEC sur le département. Elle a mobilisé ses équipes pour accompagner au plus près les agriculteurs. Sa bonne collaboration avec les services de la DDT16 a permis de naviguer à flots sur cette vague MAEC troublée par un certain nombre d'informations manquantes. Ses objectifs étaient d'être aux côtés des agriculteurs et de leur apporter le soutien technique nécessaire aux évolutions des systèmes de production.

Objectif n°1 de la CA16 : proximité avec les agriculteurs

Dès la fin 2014, la Chambre d'agriculture de Charente, en collaboration avec la DDT16, a relevé le défi d'apporter aux agriculteurs toute l'information relative à la PAC et aux MAEC. Ce n'est pas moins de 18 réunions qui ont été réalisées de décembre à mai sur tout le département charentais. Vous avez été plus de 2000 exploitants à participer et à exprimer le besoin d'accompagnement sur ces dispositifs.

La Chambre d'agriculture a proposé plus de 40 permanences sur chacun des territoires ouverts aux MAEC. Environ 500 agriculteurs sont venus trouver les réponses à leurs questions, dans la limite des connaissances actualisées sur ce dossier.

Objectifs n°2 de la CA16 : soutien technique

La Chambre d'agriculture a réalisé 28 formations de 2 jours pour que chaque agriculteur puisse réaliser le diagnostic MAEC SYSTEME de son exploitation. C'est bien tous ensemble, agriculteurs et techniciens, que nous avons relevé ce défi, à une période où il faisait bon d'être dans les champs ! 405 agriculteurs ont participé aux formations dont 7 pour la formation sur la MAEC GRANDES CULTURES.

70 agriculteurs ont fait le choix de faire réaliser leur diagnostic par un technicien de la CA16.

Rappelons l'objectif de ces diagnostics qui étaient de :

- Permettre à l'agriculteur de connaître la situation de son exploitation vis-à-vis des zones à enjeux environnementaux
- Réaliser l'état des lieux de ses pratiques
- Identifier les évolutions de son système de production
- Projeter son exploitation sur les 5 années à venir
- Prendre la décision de contractualiser une MAEC.

En parallèle, près de 80 exploitations ont contractualisé des MAEC localisées qui répondent à un enjeu spécifique sur une parcelle. La Fédération Départementale des Chasseurs est le pilier des contractualisations réalisées sur les territoires de la Vallée de la Charente (en amont et en aval d'Angoulême), des Vallées calcaires péri-angoumoises, et des plaines de Villefagnan et de Barbezieres Gourville.

Les résultats en chiffre

MAEC SYSTEME POLY-CULTURE ELEVAGE	418 EXPLOITATIONS AGRICOLES ENGAGEES sur 43 376 Ha
MAEC SYSTEME GRANDES CULTURES	4 EXPLOITATIONS AGRICOLES ENGAGEES sur 228 Ha
MAEC LOCALISEES	76 EXPLOITATIONS AGRICOLES ENGAGEES sur 850 Ha et 144 km de linéaires boisés

Campagne 2015 – 2016 : de nouveaux Projets Agro-Environnementaux

Les territoires à enjeux qualité de l'eau vont proposer à l'autorité de gestion de nouveaux projets Agro-Environnementaux qui permettront aux agriculteurs de pouvoir contractualiser des MAEC. Sur l'ensemble des territoires à enjeux qualité de l'eau, des mesures spécifiques pour la viticulture seront proposées. Nous reviendrons vers vous dès le mois de décembre.

Aménagements parcelaires en zone viticole 1^{er} volet : lien avec la biodiversité fonctionnelle

Les aménagements parcelaires peuvent être variés à la fois en termes de types, mais aussi en termes de localisations. Leur impact sur les zones cultivées sera dès lors variable suivant ces deux critères. Il est en tout état de cause intéressant de favoriser des connexions entre les différents aménagements pour en favoriser un fonctionnement optimal.

Certains aménagements sont peut-être déjà présents sur ou à proximité de vos parcelles cultivées, d'autres peuvent être spécialement créés ou installés, de façon plus ou moins pérenne suivant leur type et vos souhaits en tant qu'exploitant.

Voici une liste (non exhaustive), des différents types d'aménagements parcelaires favorables à la biodiversité :

Couverts hivernaux, lisières de bois, chemins, bandes herbeuses ou fleuries, talus, fossés, murets ou vieux bâti, haies, arbres isolés ou en alignements, bordures de champ ou aménagements spécifiques (nichoirs, cabanes à insectes, abris à hérissons...)

Dans ce premier volet nous évoquerons seulement certains aménagements sous l'angle de leur intérêt pour la biodiversité fonctionnelle. Dans des articles à venir, les aménagements parcelaires seront abordés sous d'autres aspects comme le lien avec la qualité de l'eau ou les enjeux réglementaires.

Deux types seront donc abordés, les couverts herbacés et les couverts ligneux répondre à quatre questions : Où les implanter ? Quelles espèces choisir ? Pour favoriser quels auxiliaires ? Comment les gérer ?

Les couverts herbacés

Où les implanter ?

Dans les inter-rangs (un rang sur deux ou sur chaque inter-rang) ou bien en bordure de parcelle. Les largeurs d'enherbement sont à adapter en fonction de certains critères tels que votre matériel, les parcelles, la pente.

Quelles espèces choisir ?

Dans tous les cas un mélange d'espèces sera à favoriser. Par exemple, vesce, luzerne annuelle, sarrasin, méliot...

Un couvert inter-rang favorisera la faune du sol. Cette dernière permettra une meilleure minéralisation, aération du sol, circulation de l'eau et fertilité. La présence de dicotylédones favorise les auxiliaires, mais il faut choisir des espèces peu concurrentielles en eau pour la vigne, telles que les légumineuses annuelles qui par ailleurs apporteront de l'azote. Les graminées ont quant à elles, un développement rapide et peuvent être régulées par un grattage superficiel.

En bordure de champ, il convient de différencier les zones qui doivent rester rases (sécurité pour le passage d'engins) des zones moins importantes, qui peuvent abriter une flore plus haute et n'être broyée qu'une fois par an. Ces zones moins importantes peuvent abriter une flore spontanée ou semées d'un mélange de dicotylédones (dominance de légumineuses intéressantes car elles fournissent pollen et nectar à de nombreux auxiliaires et pollinisateurs). Les graminées et d'autres dicotylédones viendront naturellement compléter et faire évoluer ce couvert.



L'objectif de l'implantation d'une bande comportant des espèces à fleurs permettra d'attirer à proximité des parcelles des auxiliaires adultes qui viendront se nourrir dans la bande installée et pondre ensuite dans la parcelle cultivée. Ce sont en effet les larves qui régulent les populations de parasites.

Qu'elles soient spontanées ou artificielles, les bordures de champs doivent être pluri annuelles et comporter des espèces variées à floraisons échelonnées dans le temps.

Pour favoriser quels auxiliaires ?

Les bandes enherbées régulièrement broyées abriteront des espèces du sol telles que les carabes et les staphylins. Ces derniers sont des consommateurs de limaces, escargots et de larves du sol et dans l'écorce des ceps.

Les bandes fleuries attireront les auxiliaires volants tels que les syrphes, chrysopes, coccinelles et guêpes parasitoïdes. Ces derniers consomment des larves de tordeuses, cochenilles, acariens, cicadelles, thrips et pucerons.

Comment les gérer ?

Pour les bandes herbeuses en inter-rang mais aussi les bandes fleuries, il est nécessaire de les laisser se développer suffisamment pour jouer leur rôle dans le nourrissage ou le refuge des auxiliaires. Privilégier la fauche plutôt que le broyage, avec une hauteur de coupe dans les deux cas qui doit se situer à au moins 10 cm du sol afin de garantir aux insectes présents une zone de refuge.

Concernant les bandes fleuries, il faut attendre septembre pour intervenir, afin que toutes les fleurs aient eu le temps de se développer et ainsi de nourrir auxiliaires et pollinisateurs.

Les aménagements arborés

Où les planter ?

Ils peuvent être déjà présents au sein ou à proximité des parcelles (le long des chemins ou isolés dans les parcelles par exemple). Ils peuvent aussi compléter des bandes herbeuses déjà existantes, ce qui constitue ainsi un réservoir à auxiliaires bien supérieur que les deux séparés.

Quand ils sont absents ou insuffisants, ils doivent être implantés dans des zones qui ne seront pas gênantes pour la circulation des engins, mais malgré tout accessibles pour pouvoir être entretenus, même de manière succincte. L'orientation de la haie, des arbres doit avoir un impact le plus faible possible sur la vigne (risque augmenté d'oïdium).

Ils peuvent aussi être prévus (comme tous les autres aménagements), lors des programmes de replantation de vignes, entre deux tranches de plantation sur une même parcelle par exemple. Ainsi leur présence ne sera pas un écueil à la viticulture, mais un complément, installé spécifiquement et réfléchi. Suivant les cas de figure, leur forme, densité, composition peuvent être variables pour répondre aux besoins et attentes de l'agriculteur.



Quelles espèces choisir ?

Il existe de multiples combinaisons d'essences, permettant de trouver le bon compromis entre les attentes de l'agriculteur en termes de biodiversité fonctionnelle et par exemple circulation de l'air dans la parcelle, la protection contre les dérives des traitements, la largeur d'emprise disponible...

Le choix des essences se fait d'abord en fonction du terrain sur lequel mettre en place les végétaux, mais aussi suivant les ravageurs habituellement présents dans chaque parcelle, les contraintes liées à la circulation des engins, la topographie de la parcelle... chaque projet est spécifique à chaque agriculteur, voire à chaque parcelle.

La diversité sera de mise là aussi, pour permettre de répondre à de multiples besoins et limiter aussi les risques liés à certaines essences.

Les plus emblématiques sont le charme commun, l'érable champêtre, le noisetier, le fusain d'Europe, les saules, le sureau noir, les cornouillers.

En effet, les espèces à planter doivent s'éloigner taxonomiquement le plus possible de la famille des Vitacées à laquelle appartient la vigne. Il est important de prendre certaines précautions sur l'usage de certaines essences, hôtes possibles de cicadelles vertes ou du ver de la grappe (églantier, ronces, genévrier, cornifères, chèvrefeuille...).

Mais rien n'est certain en la matière, car parmi les espèces de ligneux, certaines peuvent aussi être des hôtes d'*Anagrus atomus*, petite guêpe parasitoïde, pour l'hiver. Les ronces et autres rosacées abriteront aussi des cicadelles hivernantes parasitées par la génération suivante d'*Anagrus atomus*, ainsi que des acariens prédateurs.

Les types d'infrastructures aussi peuvent orienter le choix des essences. Arbres isolés, alignements, haies simples, haies doubles, agroforesterie ne se réfléchiront pas forcément avec les mêmes essences.

Des études ont montré l'intérêt des infrastructures arborées pour les auxiliaires de la vigne. Par contre, le service rendu au viticulteur n'est que difficilement quantifiable, à savoir que suivant les années (effet climat), les parcelles, les mélanges choisis... des variations vont apparaître quant à la quantité d'espèces d'auxiliaires présentes et au nombre d'individus de chaque espèce. L'association « une plante = un auxiliaire » n'est pas systématique. L'objectif est de « favoriser la présence d'auxiliaires, non de se garantir de leur présence grâce aux infrastructures arborées ».

Pour favoriser quels auxiliaires ?

Beaucoup de végétaux accueillent une population d'auxiliaires qui leur est propre. Parmi ces auxiliaires, certains vont s'installer dans une seule espèce végétale alors que d'autres s'abriteront dans plusieurs espèces. Il est ainsi possible de confondre certains insectes prédateurs des cultures avec d'autres inféodés aux essences ligneuses que l'on met en place.

Comment les gérer ?

Cela dépend évidemment du type d'infrastructure dont il est question (un arbre isolé ne se gèrera pas de la même façon qu'un alignement ni qu'une haie). Pour les grands arbres, il est recommandé d'intervenir à des périodes de l'année où les oiseaux ne nichent plus, pour les haies même chose. Toutefois, dans le jeune âge, les végétaux devront être taillés correctement, leur permettant ainsi d'être à la fois vigoureux et bien développés. Cette taille devra se pratiquer de façon différente suivant les objectifs attendus (buissonnants ou hauts-jets pour bois d'œuvre).

La localisation de ces éléments imposera aussi leur type de suivi (pas la même exigence en bord de parcelle qu'en intra-parcellaire par exemple).

Le choix des outils sera dans tous les cas adapté aux végétaux, leur âge, leur développement.

Une attention particulière sera à apporter aux alignements, haies de bord de cours d'eau, que l'on appelle la ripisylve. En effet, de par ses rôles particuliers dans la régulation des flux hydriques et dans la limitation des transferts des lessivages de produits phytopharmaceutiques vers les eaux, il est indispensable de la maintenir en bon état afin qu'elle puisse remplir de façon optimale ces rôles.

Dans tous les cas, mieux vaut demander à un conseiller comment pratiquer, il saura vous indiquer le suivi le plus adapté.

Pensez à ces aménagements lors de vos nouvelles plantations de vigne !

Une gestion adaptée est votre garantie d'optimiser le rôle des aménagements que vous avez installés

Un accord cadre pour les activités viticoles, de vinification et de distillation

Fin juillet 2014, les professionnels du secteur du Cognac, l'Agence de l'eau et collectivités territoriales ont signé un accord cadre visant l'atteinte du bon état des masses d'eau en réduisant les pollutions issues des effluents phytosanitaires et organiques.

Les investissements éligibles aux aides

Volet phytosanitaires

Investissements pour la réduction des pollutions par les pesticides (liste non exhaustive):

- Travaux et aménagement de plateformes de remplissage et lavage des pulvérisateurs (infrastructures individuelles ou collectives)
- Systèmes de traitements des effluents phytosanitaires
- Equipements spécifiques au pulvérisateur visant à une meilleure répartition des apports :
 - Panneaux récupérateurs
 - Matériels de précision permettant de réduire les doses (traitement face par face, système de débit proportionnel à l'avancement...)
- Matériels de précision permettant de localiser le traitement (coupe de tronçon, barre de guidage...)
- Matériel de substitution aux traitements phytosanitaires :
 - matériel d'entretien par voie mécanique du cavillon (interceps, décavaillonneur...)
 - Matériel d'entretien par voie mécanique des inter-rangs (travail du sol et entretien des enherbements)
 - Matériels pour l'implantation de couverts entre rangs
- Matériels spécifiques économes en eau :
 - Système de collecte et de stockage en vue de la récupération des pluviométriques et de leur utilisation
- Investissements pour la réduction des pollutions par les fertilisants :
 - Pesée embarquée des fertilisants minéraux et organiques
 - Localisateurs sur le rang...

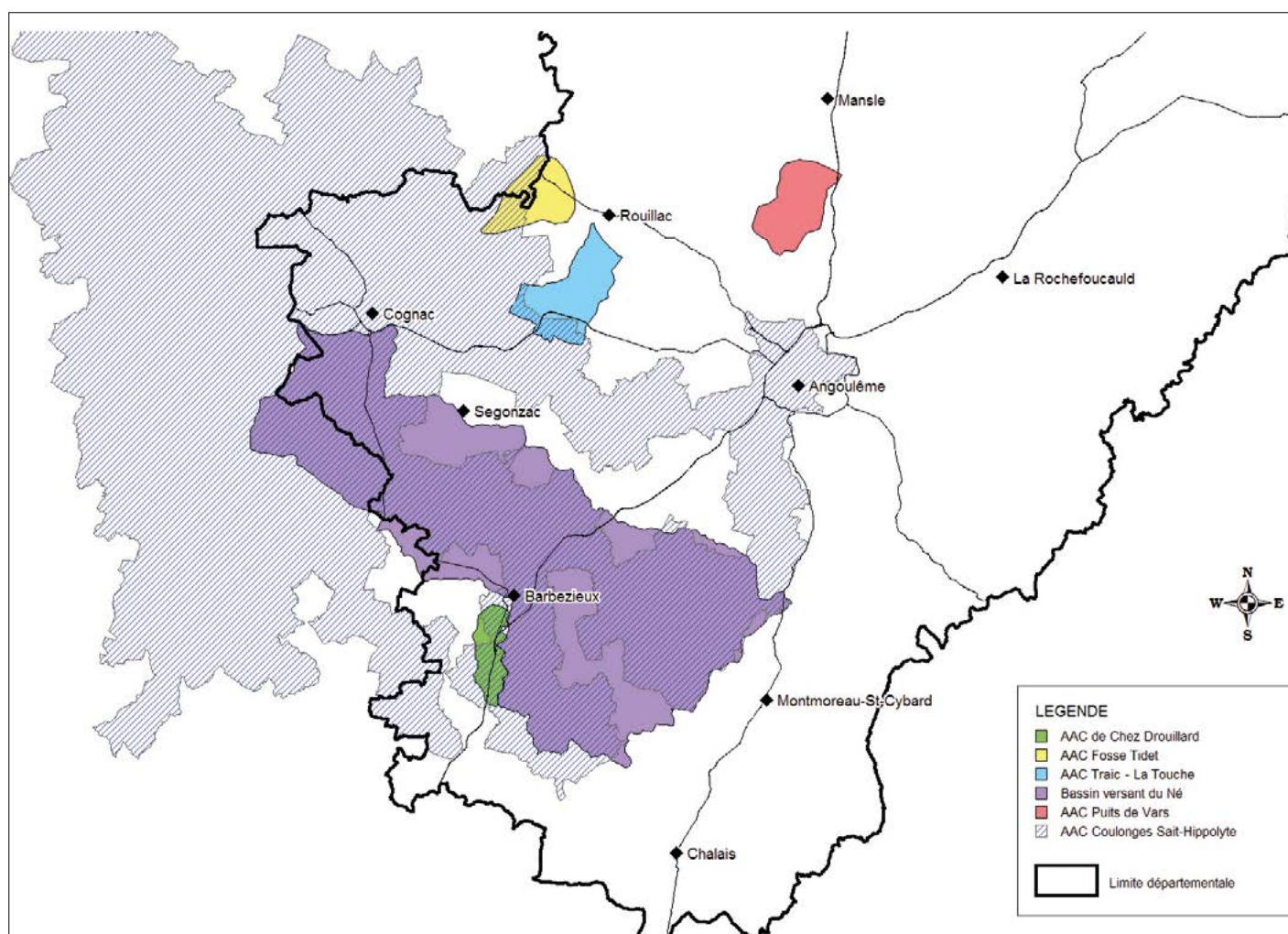
Ces demandes sont traitées dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAÉ).

- Taux de base : 40% (+20% pour un JA ; +10% pour un investissement collectif)
- Plafond de dépenses éligibles : 80 000 €
- Le projet ne doit pas démarrer avant dépôt de la demande
- Délai de 1 an à compter de la décision de subvention pour démarrer les travaux et de 2 ans pour achever les travaux à compter de la date de déclaration de début des travaux

Service instructeur : DDT de la Charente

Critères de sélection : ils permettent de hiérarchiser les dossiers de candidature en fonction de la note obtenue. Un minimum de 30 points est nécessaire. L'engagement dans des démarches environnementales, notamment sur les zones d'actions prioritaires (ZAP) et les territoires à enjeu qualité de l'eau permet d'atteindre le seuil de 30 points plus facilement

Carte 1 : Territoires à enjeu Qualité Eau



Volet effluents organiques

Investissements pour le traitement des effluents organiques

Les travaux de mise aux normes devront intervenir en priorité sur les territoires à enjeu eau (carte 2).

Ils concernent :

- La séparation des pluviales et eaux usées
- La collecte et le stockage des effluents organiques (vinification, distillation...)
- Le traitement par épandage ou par filière autonome
- La réalisation du plan d'épandage
- Matériels d'épandage
- Système de mise en circuit fermé des eaux de refroidissement

Les demandes sont à envoyer à : Agence de l'Eau Adour Garonne - Service Interventions Industries à Toulouse

www.eau-adour-garonne.fr/fr/services-en-ligne/demande-d-aide/demande-d-aide-departement-industries.html

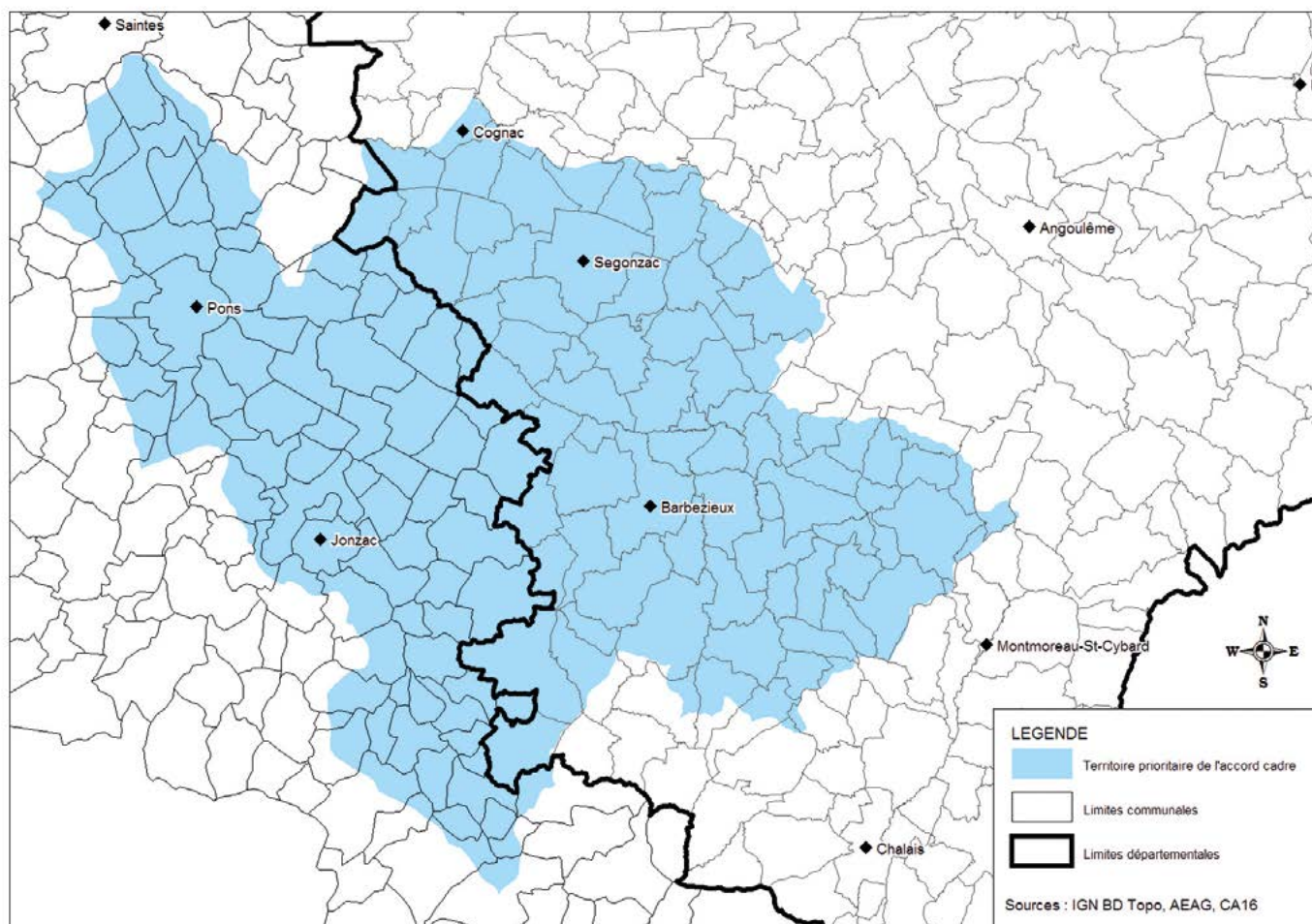
- Taux de base : 40% et 60% en zonage prioritaire (60% pour un projet collectif et 80% si portage par une collectivité)

Dispositif d'accompagnement : toute demande d'aide sur le volet phytosanitaire devra apporter la preuve de la conformité au titre du volet effluent organique (chai et distilleries) et réciproquement. Un diagnostic environnemental d'exploitation préalable à toute demande d'aide doit être réalisé et joint à chaque demande d'aides.

Le versement du solde des aides est réalisé sur fourniture des factures et d'un constat de réalisation des travaux suite à contre-visite phyto et matière organique délivré par le diagnostiqueur.

Contacts et informations : Laurent DUQUESNE, Marie GIRAUD, Pascal MASFRAND, Grégory MARTONNAUD, Patrick VINET
Tél : 05 45 36 34 00

Carte 2 : Zonage des Territoires prioritaires Accord Cadre Viti



Le programme Natura 2000 en action

Parmi les 24 sites Natura 2000 qui se trouvent en Charente, certains se situent dans la zone viticole.

Ces sites sont principalement classés Natura 2000 à cause des habitats qu'ils représentent pour certaines espèces : les vallées comme la Charente, le Né ou la Seugne ; des landes, des pelouses ou des forêts.

Ces sites Natura 2000, pilotés par la DREAL Poitou-Charentes, sont animés par des structures en lien avec l'environnement telles que :

- le Conservatoire des Espaces Naturels : les chaumes du Vignac et de Clérignac et les coteaux du Montmorélien
- la Ligue de Protection des Oiseaux : Les sites de la vallée de la Charente, Chaumes Boissières et coteaux de Châteauneuf, la vallée du Né, de la Seugne et de l'Antenne
- La Chambre d'agriculture de la Charente : la vallée de la Tude, les Landes de Touverac à Saint-Vallier et les plaines de Barbeziers à Gourville

Le rôle de ces organismes est d'appliquer les actions prescrites dans le Document d'Objectifs. Ce document rassemble les don-

nées écologiques et socio-économiques du territoire ainsi que des actions visant à protéger les habitats et les espèces du site.

Il s'agit d'abord de mettre à jour les inventaires floristiques et faunistiques, communiquer auprès des acteurs du territoire à travers des lettres d'information, des sorties découvertes etc...

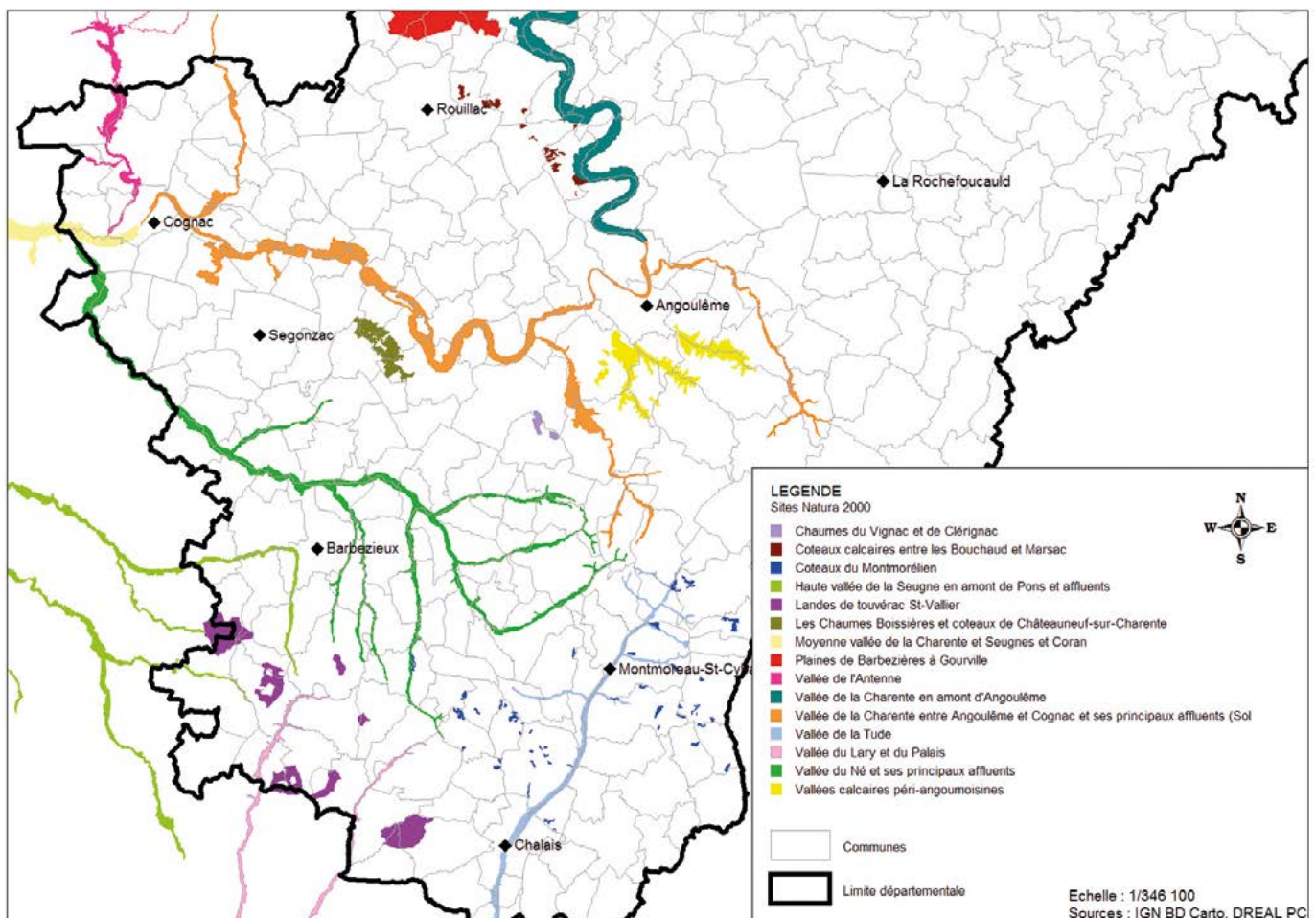
Les actions passent aussi par la protection directe des habitats travers des contractualisations.

Le maintien et une bonne gestion des habitats avec la charte Natura 2000, la restauration ou le maintien d'habitats entraînant des travaux finançables avec un contrat Natura 2000 et une gestion des terres agricoles adéquate avec une MAEC.

Tous ces outils sont engageables sur la base du volontariat auprès de l'animateur du site.

Si vous avez un projet sur un site Natura 2000 ou à proximité, selon la nature du projet (manifestation, construction...) il se peut que l'on vous demande une étude d'incidence. C'est à vous de la réaliser mais vous pouvez contacter l'animateur du site afin d'obtenir des informations sur les inventaires biologiques.

Carte 3 : Les sites Natura 2000



Edito – Restitution de l'étude sur l'intégration des fruits et légumes locaux dans la restauration collective

La restitution de l'étude de marché sur l'intégration des fruits et légumes locaux dans la restauration collective publique, portée par la Chambre d'agriculture de la Charente en collaboration avec le Pays Horte et Tardoire et le Syndicat Mixte de l'Angoumois, s'est tenue le 14 octobre dernier.

Ce qui est intéressant dans cette étude, c'est qu'elle a permis de démonter des idées préconçues en s'attachant à faire un état des lieux très précis de l'offre, de la demande et surtout de l'interaction entre les deux.

Nous savions qu'il y avait des producteurs sur le terrain, nous n'imaginions pas leur capacité de production. Bien sûr beaucoup d'entre eux ont déjà leurs circuits de commercialisation, mais nous sommes maintenant en mesure de définir le nombre d'hectares ou d'ares nécessaires pour répondre aux besoins de la RCP*. On note que tous les producteurs déjà engagés dans la restauration collective souhaitent poursuivre ou développer ce marché.

Du côté de la restauration collective (environ 5 300 000 repas servis chaque année), nous pouvons mesurer le travail déjà accompli par certains gestionnaires et nous avons une vision exhaustive des modes de fonctionnement des uns et des autres.

Nous savions aussi qu'il est plus facile d'intégrer des produits locaux dans les assiettes de nos écoliers mais nous avons pu constater l'effort fait par les gestionnaires et les cuisiniers du secteur de l'éducation avec l'accompagnement du conseil départemental. Il reste la restauration dans les établissements de la santé et du social (plus de 2 000 000 de repas estimés) où il y a plus de travail à faire.

Il est également nécessaire de continuer à travailler sur la rédaction des appels d'offre, d'accompagner les producteurs qui voudront répondre à la complexité de ces marchés, d'imaginer et d'aider à la mise en place de moyens logistiques pour l'approvisionnement, de sensibiliser toujours davantage les acteurs politiques



qui peuvent apporter des financements et de mobiliser les agriculteurs autour de ces nouveaux marchés.

Autant de challenges à accomplir par votre Chambre d'agriculture !

Au-delà de tous les résultats de cette étude, ce qui m'apparaît particulièrement positif dans ce travail, c'est l'implication des élus des territoires qui ont suivi pas à pas les travaux de l'enquête et qui ont bien compris les enjeux de la préservation d'une agriculture vivrière, de taille humaine pour l'économie et la vie de leur territoire.

*Restauration Collective Publique

Contact : Agnès BALLU

Forum installation

Le 10 décembre de 10h à 16h

**Au GAEC de l'Ouche à Vigné situé lieu dit « Villessoubis »
16230 Juillé (exploitation caprine - production fromagère)**

Dans le cadre de la semaine de l'installation régionale, un forum installation est organisé en Charente par le Point Accueil Installation et les Jeunes Agriculteurs. Le forum regroupe les organismes qui aident à l'installation (dans toutes les filières agricoles). Cette journée est ouverte à tous. Au programme : visite d'exploitation avec témoignages, échanges d'expériences et avec cette année, un focus spécial élevage.

Contact : Adeline GASSELING - Tél : 05 45 24 49 67

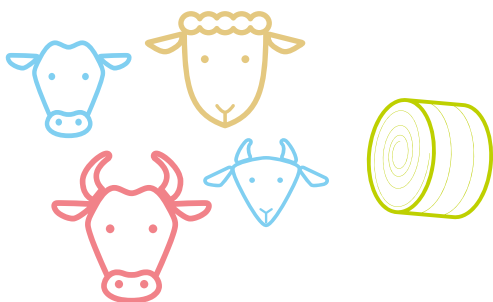
Enquête communication auprès des agriculteurs :

« quels sont vos besoins et vos attentes » ?

Jusqu'au 2 novembre 2015 la Chambre d'agriculture de la Charente avait mis en place une enquête sur vos pratiques en termes d'information et de communication. Nous remercions les agriculteurs qui ont répondu et donné leur point de vue sur nos actions.

Les résultats sont en cours de traitement, nous vous tiendrons informé des évolutions de nos supports de communication.

Contact : Isabelle SORTON - Tél : 05 45 24 49 18 - isabelle.sorton@charente.chambagri.fr



Rallye de l'élevage

Journée fourrage

Le 10 décembre 2015 se déroulera la dernière journée du « Rallye de l'élevage », elle est organisée par la Chambre d'agriculture de la Charente, en partenariat avec les acteurs des filières concernées (organismes de producteurs notamment).

Cette journée aura pour thème : « Autonomie alimentaire : du sol à l'auge » Au GAEC de Sansac Château Sansac – 16450 Beaulieu Sur Sonnette (16)

Venez avec vos fourrages, partez avec vos analyses ! (1 analyse gratuite par élevage, 10 € l'analyse supplémentaire)

La journée Fourrages concerne les éleveurs de toutes les productions de notre département. Au-delà de permettre aux éleveurs d'avoir une analyse gratuite sur leurs fourrages de l'année, cette journée répond à une recherche de techniques pour tendre vers l'autonomie alimentaire, dans un contexte économique difficile chez les éleveurs. L'autonomie permet réduction de charges alimentaires et valorisation agronomique et environnementale des sols, le tout amenant à une valorisation économique supplémentaire pour les fermes de notre département.

Le détail du programme et toutes les informations sur : www.charente.chambagri.fr ou en appelant au 05 45 84 09 28

Gastronomades

Cette année, la Chambre d'agriculture de la Charente a participé aux Gastronomades sur l'espace « Terre de Charente et Savoir-Faire »

Producteurs et artisans charentais étaient présents sur les 3 jours pour faire connaître leurs produits et leurs métiers aux écoles ainsi qu'aux visiteurs. Des animations se sont déroulées tout au long de la manifestation.

Samedi 28 et dimanche 29 novembre, des binômes producteurs-artisans ont réalisé face au public des recettes mettant en valeur le savoir-faire de chacun et l'importance du bien-manger, de l'approvisionnement en circuit court et de la transformation en local.

Les ateliers étaient commentés par Piqthiu, célèbre chroniqueur sur France Bleue La Rochelle.

Retour sur la session de la Chambre d'agriculture de la Charente

La session de la Chambre d'agriculture de la Charente s'est tenue le 22 octobre dernier, en présence notamment de Monsieur le Préfet et de M. SOURISSEAU, Vice-Président en charge de l'agriculture au Conseil départemental.

Les principaux thèmes abordés étaient les suivants : la crise agricole, les problèmes sanitaires concernant l'élevage, la PAC, les MAEC, la simplification administrative, etc. Une large place a été consacrée à la question de la réorganisation des Chambres d'agriculture avec la nouvelle grande région ALPC (Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes).

Plusieurs motions ont été déposées et votées par l'assemblée présente. Ces motions portent sur les sujets suivants :

- Crise de l'élevage
- FCO (Fièvre Catarrhale Ovine)
- Liberté de vente des céréales
- Demande d'ouverture de MAEC système Polyculture Elevage monogastriques ainsi que MAEC système Grandes Cultures sur tout le département
- Pause normative et simplification administrative
- Réforme immédiate de la Politique Agricole Commune
- Définition des cours d'eau
- Renouvellement du droit de préemption de la SAFER Poitou-Charentes
- Impact de la réforme territoriale et de la régionalisation des Chambres d'agriculture quant aux Chambres départementales

Les textes sont disponibles sur le site internet de la Chambre d'agriculture : www.charente.chambagri.fr

Contact : Xavier DESOUCHE

Chambre d'Agriculture de la Charente

66 impasse Niépce - ZE Ma Campagne
16016 ANGOULEME CEDEX
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99
accueil@charente.chambagri.fr

Bureau décentralisé Ouest Charente

7 rue du stade
16130 SEGONZAC
Tel : 05 45 36 34 00
Fax : 05 45 36 34 06
ouest-ch@charente.chambagri.fr

Bureau décentralisé Sud Charente

BP 14 - 35 avenue de l'Aquitaine
16190 MONTMOREAU
Tel : 05 45 67 49 79
Fax : 05 45 25 19 24
sud-ch@charente.chambagri.fr

Bureau décentralisé Charente Limousine

2 et 4 allée des Freniers
16500 CONFOLENS
Tel : 05 45 84 09 28
Fax : 05 45 84 43 83
ch-limousine@charente.chambagri.fr

Bureau décentralisé Nord Charente

Avenue Paul Mairat
16230 MANSLE
Tel : 05 45 95 25 58
Fax : 05 45 31 26 62
nord-ch@charente.chambagri.fr

www.charente.chambagri.fr